



# N

# Nancy

**RAPPORT DE PRÉSENTATION  
BUDGET PRIMITIF 2024**



# SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE 2024</b>	<b>4</b>
<b>2. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR NATURE</b>	<b>8</b>
2.1. Les recettes de fonctionnement	8
2.2. Les dépenses de fonctionnement	13
2.3. Les dépenses d'investissement	16
2.4. Les recettes d'investissement	19
2.5. Les ratios d'épargne et l'endettement	20
2.6. Présentation par nature des budgets annexes	21
<b>3. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>22</b>
3.1. Ville éducative, sportive, culturelle et créative	22
• Ville culturelle	22
• Ville éducative	28
• Ville sportive	32
3.2. Ville solidaire et engagée	34
• Séniors & autonomie	34
Solidarités	35
• Ville inclusive	38
Santé	40
• Ville entreprenante et expérimentale	41
• Economie, commerce, marchés et attractivité	41
• Emploi, insertion et apprentissage	43
• Action internationale	44
3.3. Ville dé-carbonée et nature	45
Urbanisme écologique	45
• Nature & transition écologique	46
• Mobilités & stationnement	48
Ville citoyenne et participative	49
Citoyenneté	49
• Budget participatif	50
• Ville des proximités et de qualité de vie pour tous	51
3.4. Ville des proximités et de qualité de vie pour tous	51
Sécurité & propreté	51
• Animation de la Ville	53
• Services à la population	54
3.5. Ville responsable	55
Administration générale	55
• Patrimoine & logistique	57
• Ville numérique	58



# I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

Le budget primitif (BP) pour l'exercice 2024 comprend le budget principal de la Ville de Nancy et ses deux budgets annexes (halle & marchés et parcs de stationnement). Tous budgets confondus, en 2024, le budget de fonctionnement s'élève à 159,7 M€ et le budget d'investissement à 49,5 M€.

L'analyse comparative avec les budgets précédents doit cependant faire l'objet de précautions. En effet, d'une part, au 1er juillet 2022, la Ville de Nancy a repris la gestion de la compétence de l'accueil des jeunes enfants, auparavant assurée par son Centre communal d'action sociale (CCAS), cela se traduisant en année pleine sur le budget 2023 et, d'autre part, le niveau d'inflation particulièrement soutenu depuis plusieurs exercices pesant significativement sur les charges de la Ville. Il s'agit là de deux facteurs qu'il convient de prendre en compte pour comprendre l'évolution du budget, de BP à BP.

Le budget primitif pour 2024 continue à s'inscrire dans une

dynamique de fortes contraintes, notamment liées à l'inflation : la progression de la masse salariale avec près de 5,6 M€, sous le triple effet de mesures nationales, de la mise en œuvre d'un pacte social qui préserve le pouvoir d'achat des agents et de l'évolution liée au glissement vieillesse technicité (GVT), le maintien des coûts de l'énergie bien supérieurs aux niveaux connus avant les récentes crises et, plus globalement, l'impact de l'inflation qui se répercute sur l'ensemble des charges et contrats de la Ville.

En conséquence, la Ville de Nancy est ainsi confrontée à une croissance nettement plus dynamique de ses dépenses que ses recettes, malgré la mise en œuvre du plan de sobriété et le déploiement d'une série d'efforts de gestion pour contenir cette progression.

La seule révision des bases légales de la fiscalité locale à (+3,9 %) ne permettant pas de faire face à ces multiples contraintes sans dégrader le niveau de service public assuré ou abandonner

des projets structurants pour le territoire, la Ville a fait le choix d'activer les différents leviers à sa disposition. Ainsi, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement sont poursuivis, les opérations de GER des bâtiments communaux qui le permettent sont lissées dans le temps et l'optimisation des cofinancements avec les principaux partenaires de la Ville est renforcée. Ces options étant insuffisantes pour assurer l'équilibre budgétaire, le recours au levier fiscal s'impose afin de ne pas mettre un terme à des missions de services publics ou des politiques publiques essentielles aux habitants, à leur bien-être et à leur cadre de vie. Aussi, la croissance observée depuis la fin de la crise sanitaire s'accompagne d'une progression inédite de l'inflation.

Après une année 2022 au cours de laquelle l'inflation

avait augmenté de 5,2 %, cette tendance s'est atténuée en 2023, pour atteindre un niveau de 4,9 % (plus élevé que les anticipations réalisées au 1<sup>er</sup> semestre 2023). Les principaux facteurs d'explication résident dans l'évolution des prix de l'énergie : l'inflation française, en 2022, a été atténuée par les mesures de « bouclier tarifaire », ce qui a limité la hausse des prix par rapport à ses voisins européens ; toutefois, elle se prolonge en 2023, sous l'effet de l'augmentation des tarifs réglementés du gaz (janvier) et de l'électricité (février, août) et une tension sur les prix pétroliers au cours de l'été du fait de la réduction de la production mondiale.

Toutefois, si l'inflation avait été portée jusqu'ici par les prix de l'alimentation et des produits manufacturés, celle-ci s'est prolongée en raison de la hausse des prix des services, sous l'effet de l'augmentation

des salaires. En 2024, l'inflation devrait être cependant beaucoup moins dynamique, aux alentours de 2,5 %, pour se stabiliser à 2% à l'horizon 2025. Il s'agit là de données qu'il convient, au regard de l'expérience de ces deux dernières années, de prendre avec précaution.

Ainsi, dans le cadre de la construction du budget primitif, il convient d'intégrer l'inflation dans les prospectives, en dépenses aussi bien qu'en recettes.

Depuis 2018, l'article 1518 bis du Code général des impôts prévoit que la revalorisation des valeurs locatives est indexée sur l'évolution de l'inflation. C'est dans ce contexte qu'en 2023, celles-ci avait été réévaluées de +7,1 % et qu'il a été fixé, pour 2024, une progression de 3,9%.

La progression de l'inflation, par ailleurs, invite à une revalorisation des redevances

pour les prestations de services publics afin d'en ajuster le prix pour l'utilisateur, en fonction de la dépense publique occasionnée par la production de ce service.

Ainsi, en 2024, il a été convenu, par délibération du 4 décembre 2023, une hausse des tarifs de l'ordre de 4 %, conformément à l'inflation observée en octobre. Toutefois, il convient de préciser que cette progression est relativement limitée, dans la mesure où les dépenses de la collectivité augmentent, sous l'effet de l'inflation à un niveau qui est beaucoup plus élevé que l'indice de référence (indice des prix à la consommation harmonisé), estimé à plus de 10%. Par ailleurs, les mesures de gratuité et de tarification sociale sont maintenues.

**Tableau n°1 : Synthèse du budget primitif pour l'exercice 2024**

	BP 2023	BP 2024
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Recettes</b>	<b>151 053 152</b>	<b>159 744 689</b>
Principal	148 223 042	156 868 500
Marchés	615 110	649 150
Parkings	2 215 000	2 227 039
<b>Dépenses</b>	<b>151 053 152</b>	<b>159 744 689</b>
Principal	148 223 042	156 868 500
Marchés	615 110	649 150
Parkings	2 215 000	2 227 039
<b>Investissement</b>		
<b>Recettes</b>	<b>43 867 513</b>	<b>49 548 661</b>
Principal	41 789 614	47 178 154
Marchés	123 450	224 226
Parkings	1 954 449	2 146 281
<b>Dépenses</b>	<b>43 867 513</b>	<b>49 548 661</b>
Principal	41 789 614	47 178 154
Marchés	123 450	224 226
Parkings	1 954 449	2 146 281

Dans ce contexte, ce budget primitif poursuit plusieurs objectifs :

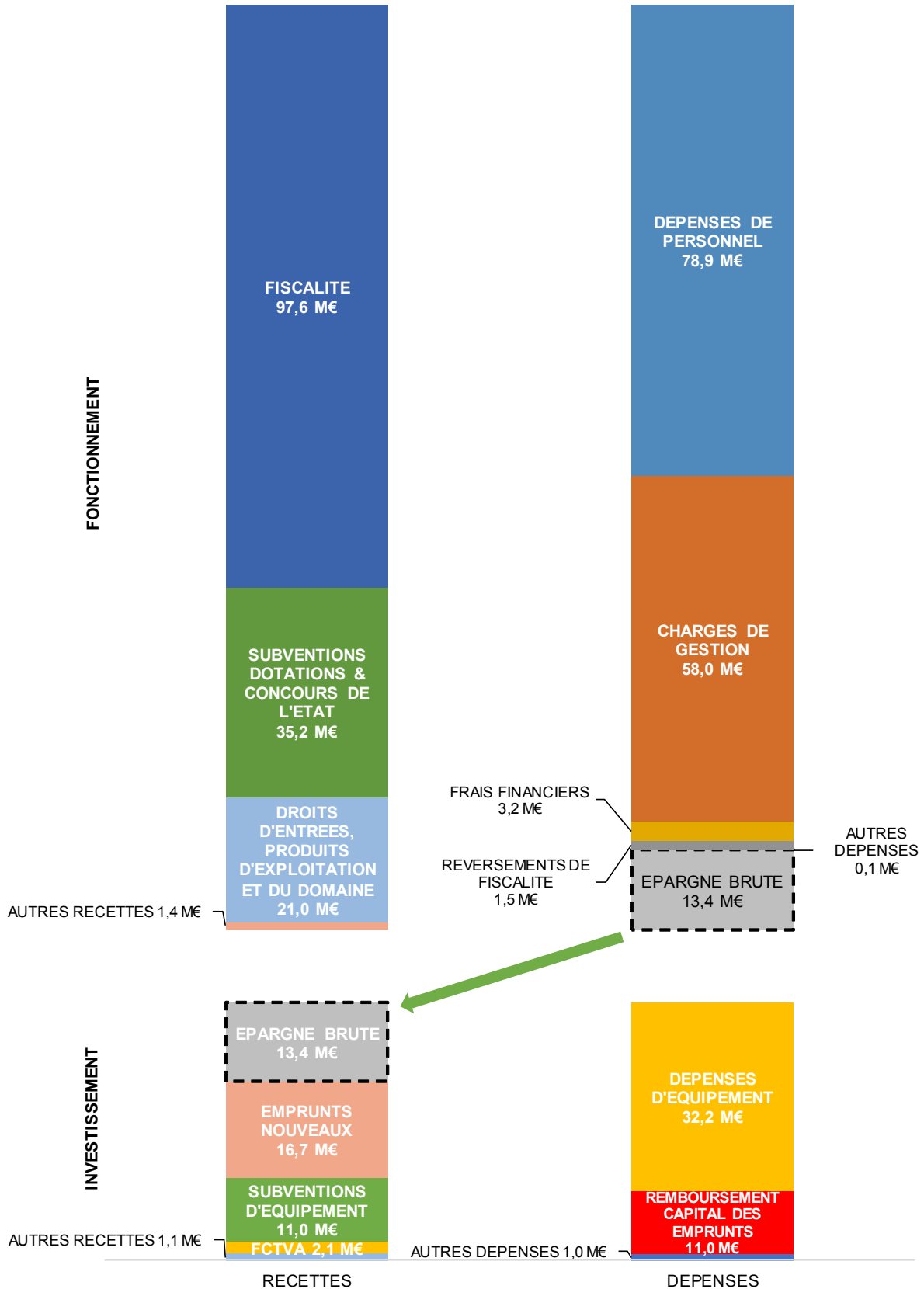
- Maintenir le niveau de service public, et en particuliers de services de proximité à l'attention de tous les habitants, avec une attention particulière aux plus fragiles ;
- Poursuivre un projet d'investissement ambitieux, qui permette de transformer la ville, d'améliorer la qualité de vie et d'anticiper les défis de la transition écologique ;
- Recourir à l'augmentation des taux de la fiscalité la plus

mesurée possible pour respecter les équilibres budgétaires tout en limitant la sollicitation d'une contribution supplémentaire aux propriétaires, déjà touchés par une très forte inflation dans leur quotidien et en proposant de nouvelles mesures en faveur du pouvoir d'achat comme la mise en œuvre de la gratuité de l'inscription dans les Bibliothèques ou des fournitures scolaires gratuites pour les élèves des écoles élémentaires publiques dès la rentrée de septembre 2024 ;

- Contrôler le niveau d'endettement pour conserver des marges de manœuvre dans les années à venir.



Tableau n°2 : L'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2024 (budget principal)





## II. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR NATURE<sup>1</sup>

### 2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Nancy atteignent, en 2024, une prévision à hauteur de 155,2 M€, en hausse de 7,5 M€ par rapport au budget primitif 2023.

Cette évolution s'explique essentiellement par la progression des produits issus de la fiscalité directe, du fait à la fois de la revalorisation forfaitaire des bases légales de la fiscalité locale à hauteur de 3,9% - indexée sur l'inflation - prévue par la loi de finances pour l'exercice 2024 et du recours au levier fiscal à un niveau de +14,5%. Le nouveau taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties augmente de +4,3 points et se situe à 33,98,

restant ainsi très en deçà de la moyenne des taux des grandes villes de France (40,21% pour les communes de la strate - plus de 100 000 habitants en 2022).

Par ailleurs, si le montant perçu au titre de la dotation globale de fonctionnement reste relativement stable, la fin du dispositif exceptionnel de soutien dit « filet de sécurité anti-inflation » conduit à anticiper une diminution de l'agrégat « Subventions, dotations & concours de l'État », en baisse de près de 2 M€ et ce, malgré l'inscription d'une recette exceptionnelle (DGD) de 2 M€ perçue en une fois au titre de la construction de la médiathèque du Plateau de Haye.

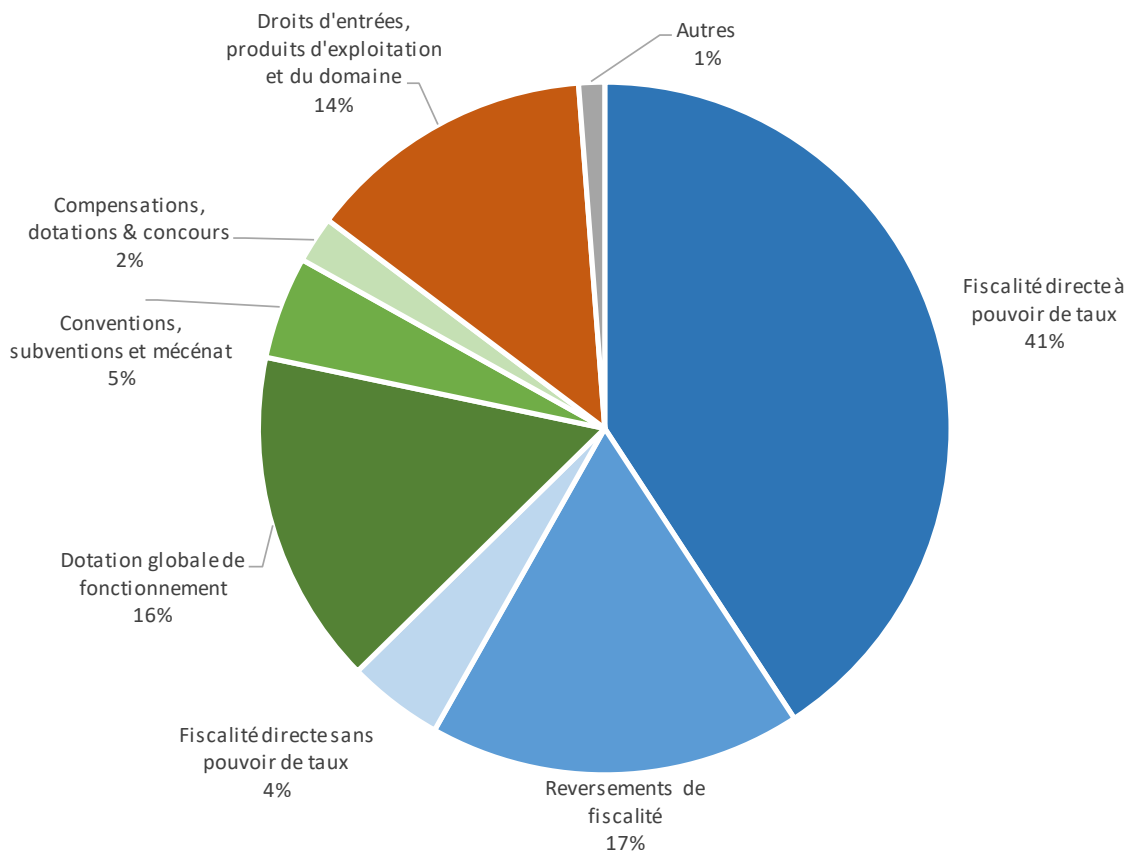
Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, qui constituent le 3ème poste de recettes de la Ville de Nancy, devraient continuer à croître en 2024 sous l'effet de la revalorisation des tarifs et redevances, de 4%.



**Tableau n°3 : Recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 – Budget principal**

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>147,6</b>	<b>155,2</b>
<b>Fiscalité</b>	<b>90,8</b>	<b>97,6</b>
<i>dont fiscalité directe (TFPB, TFPNB et THRS)</i>	<i>53,5</i>	<i>63,3</i>
<i>dont autre produits de fiscalité directe (DMTO, TCFE)</i>	<i>7,7</i>	<i>6,9</i>
<i>dont reversements de fiscalité (AC, DSM)</i>	<i>27,2</i>	<i>27,0</i>
<i>dont autres produits de la fiscalité</i>	<i>2,4</i>	<i>0,4</i>
<b>Subventions, dotations &amp; concours de l'Etat</b>	<b>37,0</b>	<b>35,2</b>
<i>dont DGF</i>	<i>24,1</i>	<i>24,3</i>
<i>dont compensations, dotations &amp; concours de l'Etat</i>	<i>4,7</i>	<i>3,4</i>
<i>dont conventions, subventions et mécénat</i>	<i>8,1</i>	<i>7,4</i>
<b>Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine</b>	<b>18,5</b>	<b>21,0</b>
<b>Mouvements inter-budgets</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>

en millions d'euros

**Composition des recettes pour l'exercice 2024**

**Fiscalité : 97,6 M€**

La fiscalité continue, en 2024, de représenter le premier poste de recettes du budget de la collectivité (plus de 60 % des recettes de fonctionnement). Dans cet ensemble, près des deux tiers des produits de la fiscalité de la Ville de Nancy proviennent de la fiscalité directe (63,3 M€), et plus spécifiquement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (61,1 M€). Les deux autres composantes, résiduelles, sont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (la taxe d'habitation sur les résidences principales ayant disparu définitivement en 2023 pour tous les contribuables), qui représente 2,1 M€, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui s'élève à moins de 0,1 M€.

Un peu plus d'un quart des produits de fiscalité est constitué de la fiscalité dite « reversée », c'est-à-dire de l'attribution de compensation que la Métropole du Grand Nancy verse à la Ville de Nancy, dans le cadre de la mise en œuvre des différentes réformes de la fiscalité professionnelle et des transferts de compétences. Elle s'élève à 27,0 M€ en 2024 et est stable par rapport à 2023.

Les autres produits de la fiscalité concernent des taxes sur lesquelles la Ville ne dispose d'aucun pouvoir de taux :

- le produit des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement
- le reversement par l'Etat d'une part de l'accise sur la consommation d'électricité (ex-TCFE ou taxe communale sur la consommation finale d'électricité)
- la taxe locale sur la publicité extérieure
- la taxe de séjour

**FOCUS : La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)**

La TADE est une taxe qui prélève 1,20 % sur le montant des mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Avec la taxe de publicité foncière perçue par le Conseil Départemental sur la même assiette, à un taux de 4,50 %, elle constitue les « Droits de mutation à titre onéreux » (DMTO).

Cette recette est éminemment dépendante de la conjoncture du marché immobilier local, ce qui la rend toujours volatile et difficile à prévoir précisément.

L'année 2023 a été une année de fort repli pour la TADE. Au plan national, l'assiette des DMTO a baissé de 23,10 % entre 2022 et 2023.

En Meurthe-et-Moselle, le même indicateur fait apparaître une baisse de 23,53 %, qui reflète celle des recettes de TADE enregistrées par la Ville de Nancy (-28,60%, à 4,61 M€). Rien n'indique, de surcroît, que « l'atterrissage » du marché de l'immobilier espéré par les professionnels du secteur ne soit sur le point de se concrétiser : les analyses sectorielles envisagent un rebond au mieux au second semestre 2024.

Sur un plan budgétaire, la prudence oblige donc à se projeter en 2024 sur un produit équivalent à celui réalisé en 2023. En termes d'analyse financière et de projection pluriannuelle, il est important de prendre conscience de l'impact que peuvent avoir les variations de cette recette, adossée aux évolutions du marché immobilier : si la TADE pèse moins de 5 % des recettes fiscales de la collectivité, l'évolution en pourcentage de son produit se traduit par des écarts de plusieurs centaines de milliers d'euros.

**Tableau n°4 : Produits de la fiscalité**

Fiscalité	BP 2023	BP 2024
<b>Fiscalité directe</b>	<b>53,4</b>	<b>63,3</b>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>51,5</i>	<i>61,1</i>
<i>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants</i>	<i>1,9</i>	<i>2,1</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<b>Autres produits de fiscalité directe</b>	<b>7,7</b>	<b>6,9</b>
<i>Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière</i>	<i>5,6</i>	<i>4,7</i>
<i>Taxe sur la consommation finale d'électricité</i>	<i>2,1</i>	<i>2,3</i>
<b>Reversements de fiscalité</b>	<b>27,2</b>	<b>27,0</b>
<i>Attribution de compensation</i>	<i>23,8</i>	<i>23,6</i>
<i>Dotations de solidarité métropolitaine</i>	<i>3,4</i>	<i>3,4</i>
<b>Autres produits de fiscalité</b>	<b>2,5</b>	<b>0,4</b>
<b>Total</b>	<b>90,8</b>	<b>97,6</b>

en millions d'euros

2023 était une année inédite en termes de progression des bases légales de la fiscalité locale, qui avait atteint 7,1 %. La Loi de finances pour 2024, conformément à l'inflation sur un an, constatée en novembre, fixe cette progression à +3,9%.

Par ailleurs, la Ville de Nancy a fait le choix, en 2024, de recourir à l'augmentation des taux de la fiscalité directe, c'est-à-dire de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 14,5 % (évoluant ainsi d'un taux de 29,68 à un taux de 33,98) ; par le mécanisme de liaison des taux, ceux de la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) et de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (THRS/THLV)

sont réévalués de façon concomitante et, respectivement, de 17,51 à 20,05 et de 11,42 à 13,08.

La baisse des autres produits de fiscalité est liée à une correction dans la comptabilisation de certaines redevances d'occupation du domaine public (RODP), désormais retracées dans les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine.

#### Subventions, dotations & concours de l'Etat : 35,2 M€

Subventions, dotations & concours de l'Etat	BP 2023	BP 2024
<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	<b>24,1</b>	<b>24,3</b>
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>20,5</i>	<i>20,4</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	<i>3,6</i>	<i>3,9</i>
<b>Compensations, dotations et autres concours de l'Etat</b>	<b>4,7</b>	<b>3,4</b>
<b>Conventions, subventions et mécénat</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>
<b>Participations CAF</b>	<b>6,5</b>	<b>6,0</b>
<b>FCTVA</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Total</b>	<b>37,0</b>	<b>35,2</b>

en millions d'euros

#### La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'État aux collectivités territoriales, et

reste la principale source de financement du budget municipal en section de fonctionnement hors fiscalité. La dotation forfaitaire devrait diminuer pour couvrir les besoins de financement des autres composantes de la

DGF, mais la hausse de la Dotation de solidarité urbaine devrait être suffisante pour assurer le maintien du total de la DGF. Les associations d'élus ont en effet obtenu que la Dotation de Solidarité Urbaine bénéficie de la même

évolution que la Dotation de solidarité rurale, ce qui n'avait pas été le cas en 2023. La DGF continue cependant à perdre de la valeur au regard de l'inflation.

#### Tableau n°6 : Evolution des composantes de la DGF

	BP 2023	BP 2024
DOTATION FORFAITAIRE	20 484 000	20 410 000
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	3 625 054	3 873 000
<b>TOTAL DGF</b>	<b>24 109 054</b>	<b>24 283 000</b>

en euros - montants inscrits au BP pour 2023 et 2024

#### Les compensations, autres dotations et concours de l'Etat

L'Etat verse à la commune des compensations sur les exonérations votées par le Parlement sur la fiscalité locale, notamment l'exonération pour moitié des

bases de taxe foncière des locaux industriels.

Diverses dotations non comprises dans la DGF font également l'objet de versements réguliers : Dotation générale de décentralisation « services communaux d'hygiène et

de santé », remboursements liés à l'instruction obligatoire dès 3 ans, Dotation pour les titres sécurisés, Dotation de recensement. En 2024, un montant exceptionnel de Dotation générale de décentralisation « bibliothèques » est attendu au titre du projet de

médiathèque au Plateau de Haye (2 millions €).

En revanche, la principale recette encaissée en 2023 sur ces versements de l'Etat, correspondant à la dotation « Filet de sécurité inflation », n'est pas reconduite.

	BP 2023	BP 2024
<b>COMPENSATIONS, AUTRES DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ETAT</b>	<b>4 725 470</b>	<b>3 375 896</b>

en euros - montants inscrits au BP pour 2023 et 2024

**Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales**

Le transfert de la compétence petite enfance à la Ville, en 2022 puis en année pleine en 2023, s'est traduit par la hausse concomitante des subventions perçues par le budget municipal au titre des aides à l'enfance, de la part des partenaires concernés et notamment de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La perspective est stable sur les prochains exercices : la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la Sécurité Sociale, et définissant les objectifs, les modalités d'intervention et les moyens des CAF, porte sur la période 2023-2027.

Cependant, une diminution est observée entre 2023 et 2024, car dans le cadre du transfert de la petite enfance entre la Ville et CCAS, une régularisation des participations de la CAF au titre de 2022 a été perçue en 2023.

	BP 2023	BP 2024
<b>PARTICIPATIONS CAF</b>	6 509 033	6 023 703

en euros - montants inscrits au BP pour 2023 et 2024

**Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine : 21,0 M€**

Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine sont acquittés par les usagers des services publics municipaux. Il s'agit des tarifs d'accès aux équipements publics ou de prestations de service, des droits d'usage de l'espace public, des loyers ou encore du stationnement. Ces produits correspondent à 14 % des recettes de fonctionnement, soit près de 21 M€ estimés en 2024.

**Tableau n°7 : Evolution des produits de droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine**

Droits d'entrées, produits d'exploitation et domaine	BP 2023	BP 2024
<i>Domaine</i>	6,4 M€	6,3 M€
<i>Stationnement</i>	6,6 M€	7,3 M€
<i>Droits d'entrée et produits d'exploitation</i>	6,0 M€	6,1 M€
<i>Remboursements de frais</i>	1,3 M€	1,3 M€
<b>Total</b>	<b>20,3 M€</b>	<b>21,0 M€</b>

en millions d'euros – BP 2023 corrigé du changement de comptabilisation de certaines RODP

La progression des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, en 2023, est lié à plusieurs facteurs : d'une part, la Ville de Nancy a choisi de revaloriser les tarifs des services publics municipaux (hors tarifs sociaux) de 4%, cette augmentation est la conséquence de l'inflation constatée sur un an par l'INSEE (octobre 2023) ; d'autre part, les prévisions relatives au stationnement progressent en tenant compte des réalisations constatées sur l'exercice 2023.



## 2.2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans le contexte inflationniste que connaît la Ville de Nancy, notamment sur les charges de gestion, les contrats, prestations, fournitures et assurances, qui continue à grever les capacités d'action de la collectivité, cela appelle à la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ainsi, la Ville a choisi de rationaliser ses dépenses, non sans difficultés, pour préserver la capacité à agir de ses partenaires.

Les dépenses de fonctionnement, en 2024, sont marquées par une hausse des dépenses de personnel. La hausse s'établit à 5,6 M€, dont près de 2 M€ en année pleine qui s'expliquent par l'application de mesures de revalorisations nationales et près de 1,6 M€ dédiés à la mise en œuvre du pacte social découlant de l'accord signé avec les représentants du personnel en décembre dernier.

**Tableau n°8 : Dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 – Budget principal**

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>137,9</b>	<b>141,8</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>73,3</b>	<b>78,9</b>
<i>dont remboursements (mutualisation)</i>	<i>4,0</i>	<i>5,1</i>
<b>Charges de gestion (hors dépenses de personnel)</b>	<b>61,4</b>	<b>58,0</b>
<i>dont subventions versées</i>	<i>25,3</i>	<i>25,5</i>
<i>dont dépenses de fluides</i>	<i>11,4</i>	<i>5,5</i>
<i>dont autres charges de gestion</i>	<i>24,7</i>	<i>27,1</i>
<b>Reversements de fiscalité</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>
<i>dont FPIC</i>	<i>0,4</i>	<i>0,5</i>
<i>dont FPS</i>	<i>0,3</i>	<i>0,7</i>
<b>Frais financiers</b>	<b>2,3</b>	<b>3,2</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>

en millions d'euros

### ■ Les dépenses de personnel

En 2024, la Ville préservera les effectifs municipaux en maintenant leur volume, l'ensemble des sites de proximité existants ainsi que l'amplitude des horaires d'ouverture pour l'ensemble de notre service public.

La collectivité maintient également son engagement à améliorer les conditions d'emploi des personnels notamment en mettant en œuvre un pacte social qui préserve le pouvoir d'achat, en luttant contre les comportements sexistes ainsi qu'en poursuivant les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

En 2024, la masse salariale évoluera en tenant compte de différents éléments rattachés au contexte local et national

(78,9 M € au BP 2024) :

+3,6 M€ pour la mise en œuvre de mesures afin de limiter la perte de pouvoir d'achat des agents dans un contexte inflationniste :

- Par l'Etat (2 M€ en année pleine) : les mesures engagées en 2023 de hausse de salaires de certains agents de catégories B et C et la revalorisation du point d'indice de +1.5% et la prise en charge des abonnements transports à hauteur de 75% à la place de 50%. A ces mesures s'ajoute l'attribution de 5 points supplémentaires à compter du 1er janvier 2024.

- Par la Ville de Nancy (1,6 M€) : l'attribution pour un montant de 600 000€ en janvier 2024 d'une « prime pouvoir d'achat » à 91% des agents-es, et, selon le choix de

l'agent-e, pour un coût global estimé à 1 M €, l'attribution de titres restaurants de valeur nominale de 6€ dont 3,50€ qui sont pris en charge par la collectivité, ou bien le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 35 à 80 € selon la rémunération de l'agent-e de mai à décembre 2024.

+0,8 M€ pour l'augmentation des rémunérations et cotisations liée au glissement vieillesse technicité et à la conséquence indirecte de l'augmentation du SMIC qui se traduit par un relèvement de l'indice minimum de traitement.

+0,7 M€ pour la mobilisation supplémentaire d'agents dans le cadre des élections européennes en juin 2024, pour de nouveaux recrutements parmi lesquels

la prise en compte de 5 nouveaux postes au service de la sécurité publique et en raison de l'évolution des dépenses de mutualisation aussi impactées par l'évolution du contexte national.

En complément des mesures financières actées fin 2023 dans le cadre d'un protocole d'accord, le déploiement du pacte social vise à l'amélioration globale des conditions de travail et du management des agentes et des agents de la collectivité.

C'est pourquoi des travaux se déroulent depuis le mois de février avec les représentants du personnel, s'appuyant sur les services supports concernés, s'articulant autour de trois axes :

- AXE 1 : Soutenir le pouvoir

d'achat des agents et consolider leur protection sociale

- AXE 2 : Améliorer les conditions de travail et l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle
- AXE 3 : Améliorer les déroulés de carrière et l'égalité professionnelle

Destinés à aboutir à des conclusions recueillant l'adhésion du plus grand

nombre, ces travaux se dérouleront dans le respect du rôle de tous les acteurs du débat et des instances existantes. A chaque fois que cela sera possible et souhaitable, seront déployés des outils de concertation avec les agents afin de mieux identifier leurs besoins et d'enrichir nos orientations et les cadres de la collectivité seront impliqués afin de mieux les accompagner dans la mise en œuvre de l'ensemble des évolutions

proposées. Une partie des directions fonctionnelles (Mission Rayonnement, Direction des Finances, Direction des Ressources Humaines, Direction de l'Assistance juridique et de la Commande Publique et des Assemblées, Direction Générale des Services et Secrétariat Général Mission Innovation, Transversalité et communication interne) sont dorénavant mutualisées avec la Métropole du Grand Nancy. Cette mutualisation

se traduit budgétairement en 2024, par l'inscription de crédits à hauteur de 5,1M€ calculés suivant les principes posés dans les conventions passées entre la Ville et la Métropole du Grand Nancy et correspondant, désormais à des années pleines de mise en œuvre. Ce processus, initié depuis 2022, a vocation à se poursuivre avec l'objectif d'une performance accrue pour accompagner la mise en œuvre des projets.



Centre de Supervision Urbain de Nancy

■ **Les subventions versées**

Les subventions et participations de la Ville à ses partenaires affichent une progression en 2024, traduisant le soutien de la Ville envers ses partenaires qui progresse de 0,7 M€ par rapport au budget 2023

Tableau n°9 : Répartition des subventions et participations

Subventions versées	2023	BP 2024
<i>Opéra</i>	8,85 M€	8,85 M€
<i>CCAS</i>	6,0 M€	6,0 M€
<i>Autre Canal, Ballet, CDN</i>	2,22 M€	2,29 M€
<i>MJC</i>	2,24 M€	2,42 M€
<i>Concours aux associations</i>	4,59 M€	4,7 M€
<i>Autres</i>	0,88 M€	1,2 M€
<b>Total</b>	<b>24,8 M€</b>	<b>25,5 M€</b>

en millions d'euros

■ **Les dépenses d'énergie et de fluides**

Les dépenses de fluides prévues au budget primitif 2024 s'élèvent à 5,6 M € et sont en baisse de 6,1 M € (-52%) par rapport au budget 2023, essentiellement liée à une baisse

des prix du gaz, du chauffage et de l'électricité et aux efforts nombreux fournis par la collectivité et les agents (Plan de sobriété et de solidarité notamment). Néanmoins, il convient de préciser que les dépenses d'énergies et fluides au budget 2024 demeurent à un niveau élevé comparé à celles des années précédant la crise énergétique (3,3 M€ en 2021).

Tableau n°10 : Evolution des dépenses de fluides et d'énergie depuis 2020

Type	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fluides et d'énergie	3,39	3,27	5,62	11,42	5,46

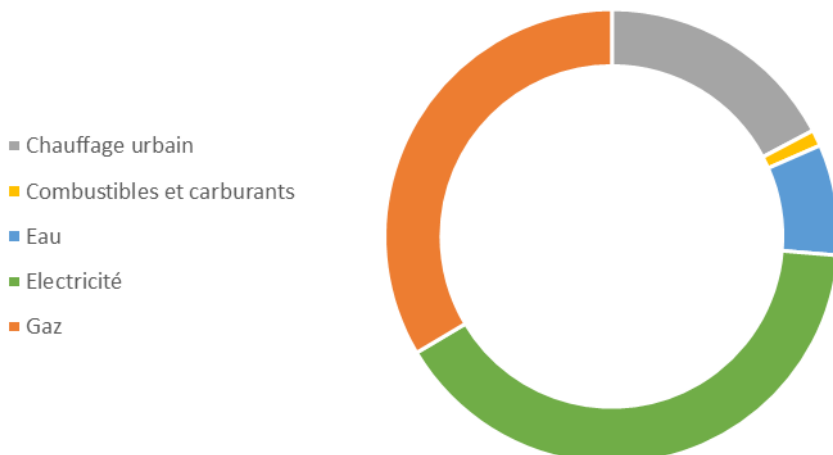
en millions d'euros

Les frais financiers correspondent aux intérêts de la dette et, de façon plus accessoire, aux intérêts liés aux portages fonciers. En 2024, ces frais se situeront à un niveau de 3,2 M€. L'évolution de ces frais, en 2024, s'inscrit dans un contexte de hausse des taux d'intérêt depuis l'année dernière, avec de nouveaux emprunts contractualisés aux alentours de 4 %. Ainsi, si les frais financiers

retrouvent un niveau comparable à la période 2014-2016, la comparaison doit être nuancée par des conditions de marché beaucoup moins avantageuses qu'à l'époque (quand les taux d'intérêts étaient plutôt situés aux alentours de 1 % ; l'emprunt était, en conséquence, 4 fois moins coûteux).

Fluides & énergie (en €)	BP 2023	BP 2024	Variation BP24/BP23
Chauffage urbain	1 164 471	973 464	-16%
Combustibles et carburants	63 847	65 143	2%
Eau	501 885	444 909	-11%
Electricité	4 521 926	2 260 793	-50%
Gaz	5 483 973	1 889 988	-66%
<b>Dépenses Tout budgets</b>	<b>11 736 102</b>	<b>5 634 297</b>	<b>-52%</b>

Répartition des dépenses de fluides au budget primitif 2024





## 2.3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipement.

Tableau n°11 : Dépenses réelles d'investissement pour l'exercice 2024

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>41,2</b>	<b>44,3</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>26,3</b>	<b>32,2</b>
<i>dont gros entretien &amp; réparations (GER)</i>	<i>7,0</i>	<i>10,6</i>
<i>dont autorisations de programme (AP)</i>	<i>14,6</i>	<i>20,1</i>
<i>dont opérations pour compte de tiers</i>	<i>4,6</i>	<i>1,5</i>
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>2,5</b>	<b>0,4</b>
<b>Mouvements inter budgets</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>
<b>Remboursement du capital des emprunts</b>	<b>11,1</b>	<b>11,0</b>

Les dépenses d'équipement sont les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette. Elles sont structurées en deux types : les dépenses de « GER » ou de gros entretien et de réparations, qui permettent de mener les opérations de travaux d'entretien ou de maintenance, de procéder aux achats de renouvellement de matériels, d'équipement ou de véhicules, et les autorisations de programme (AP) pluriannuelles qui se déclinent annuellement en crédits de paiement selon l'avancement des chantiers. Elles permettent de mener les « grands projets » de construction

ou de réhabilitation, d'aménagements et d'infrastructure sur le territoire de la Ville ou auxquelles la Ville est appelée à contribuer, par le versement d'une subvention.

Les autres dépenses d'investissement comprenaient en 2023 une inscription prudentielle afin de pouvoir réaliser une opération de refinancement de dette si l'opportunité se présentait, cette inscription était neutre car compensée par une recette d'investissement équivalente. Dans les conditions actuelles du marché des emprunts, cette inscription n'est pas renouvelée en 2024.





Tableau n°12 : Dépenses d'équipement pour l'exercice 2024

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>26,3</b>	<b>32,2</b>
<i>dont gros entretien &amp; réparations (GER)</i>	<i>7,0</i>	<i>10,6</i>
<i>dont autorisations de programme (AP)</i>	<i>14,6</i>	<i>20,1</i>
<i>dont opérations pour compte de tiers</i>	<i>4,6</i>	<i>1,5</i>

8 autorisations de programme ont été définies pour les exercices 2022 à 2030. Le montant voté lors du budget primitif 2022 s'élevait à 104,9 M€. En 2023, les crédits de paiement s'élevaient à 14,6 M€ (auxquels il faut ajouter 2,5 M€ de reports de crédits de 2022 pour un total de 17,1 M€).

4 nouveaux programmes sont ajoutés à cette programmation des autorisations de programme.

En 2024, les crédits de paiement 2024 s'élèvent à 20,11 M€ (auxquels il faudra ajouter 4 M€ de reports de crédits de 2023 pour un total de 24,1 M€).



Tableau 12bis : Crédits de paiement des autorisations de programme pour 2024

	AP/Programme	AP votées BP 2022	AP votées BP 2023	AP Proposées BP 2024	CP 2024
	ATTRACTIVITÉ	4,15	6,40	9,28	1,77
	GRAND HOTEL DE LA REINE	4,15	6,40	9,23	1,72
NOUVEAU	BRASSERIE PARC PEPINIÈRE - ETUDES PRÉALABLES			0,05	0,05
	BUDGET PARTICIPATIF	0,00	3,00	2,56	1,00
	LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION	7,82	9,15	14,97	5,80
	NOUVEAUX OUTILS NUMÉRIQUES	0,65	0,73	0,39	
	RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA POLICE	0,42	0,42	0,40	0,10
NOUVEAU	RESTAURANT INTERADMINISTRATIONS	6,76	8,00	7,98	5,30
NOUVEAU	MAIRIE DE QUARTIER	0,00	0,00	4,80	0,20
	ACCESSIBILITÉ	0,00	0,00	1,40	0,20
	NATURE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	3,16	3,98	5,27	0,55
	BASSIN DE LA PÉPINIÈRE	1,00	1,07	1,07	
	PLAN DE GESTION PARC DE LA PEPINIÈRE	0,06	0,07	1,26	0,40
	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	2,10	2,83	2,94	0,15
	VILLE CULTURELLE	76,03	84,11	83,83	4,74
	CITÉ DU SPECTACLE VIVANT	17,04	17,04	16,80	0,13
	MEDIATHEQUE BNR	4,22	4,24	4,17	0,26
NOUVEAU	MÉMORIAUX SHOAH ET DÉPORTATION			0,20	0,03
	NOUVELLE MÉDIATHÈQUE PLATEAU DE HAYE	4,00	4,82	4,83	0,29
	MUSÉE LORRAIN	50,50	57,78	57,63	4,00
	RESTAURATION DES PANNEAUX PROUVÉ	0,11	0,11	0,08	0,03
	TRAVAUX DE SECURITE OPERA THEATRE	0,17	0,12	0,12	
	VILLE ÉDUCATIVE	11,83	19,14	20,84	4,70
	COURS D'ÉCOLES EN ILOTS DE FRAICHEUR		2,03	4,90	1,05
	GS PLACIEUX		0,01	8,96	3,51
	PROGRAMME ÉCOLES D'AVENIR	11,83	17,10	6,98	0,14
	VILLE SOLIDAIRE Maison des femmes	1,00	1,90	2,42	1,52
	VILLE SPORTIVE	0,96	1,53	1,54	0,03
	AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (2022-2024)	0,96	1,53	1,54	0,03
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>104,95</b>	<b>129,21</b>	<b>140,71</b>	<b>20,11</b>

## 2.4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissements sont constituées des fonds propres (FCTVA, cessions, etc.), des subventions & participations, ainsi que d'autres recettes, exceptionnelles. Elles comprennent également l'emprunt qui vient contribuer à la réalisation des dépenses d'équipement (cf. ratios d'épargne et d'endettement).

Tableau 13 : Recettes d'investissements pour l'exercice 2024

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>31,5</b>	<b>30,9</b>
<b>Recettes affectées aux investissements</b>	<b>7,9</b>	<b>11,7</b>
<i>dont subventions d'équipements</i>	<i>2,4</i>	<i>9,4</i>
<i>dont opérations pour compte de tiers</i>	<i>4,6</i>	<i>1,5</i>
<i>dont produits des cessions</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>
<i>dont autres recettes d'investissement</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<b>Fonds de compensation de la TVA</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>
<b>Autres recettes d'investissement</b>	<b>2,5</b>	<b>0,1</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>18,7</b>	<b>16,7</b>

en millions d'euros

Le niveau de subventionnement projeté affiche une nette progression par rapport à l'exercice précédent et atteint près de 30% des dépenses d'équipement de l'exercice. Ces volumes demeurent des prévisions qui seront réalisés en fonction de l'avancement des différents projets.

En conséquence, les emprunts nouveaux représentent environ la moitié des recettes mobilisées à la mise en œuvre des dépenses d'équipements. Le niveau de recours à l'emprunt est envisagé à hauteur de 16,7 M€, en légère baisse par rapport à 2023.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>18,7</b>	<b>16,7</b>

en millions d'euros





## 2.5. LES RATIOS D'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT

Les niveaux d'épargne et de l'endettement restent maîtrisés en 2024. L'épargne brute, est établie à un niveau comparable à 2022. Au 1er janvier 2024, avant intégration des restes-à-réaliser de l'exercice 2023 et de l'emprunt d'équilibre à venir en 2024, l'encours de dette évolue à la baisse de 4,9 M€.

La capacité de désendettement primitive, qui est le nombre d'année qu'il faudrait à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en mobilisant son épargne brute est projetée à 8,1 années.

De la même manière, le montant du capital de dette à rembourser est, également, stable au regard des exercices antérieurs.

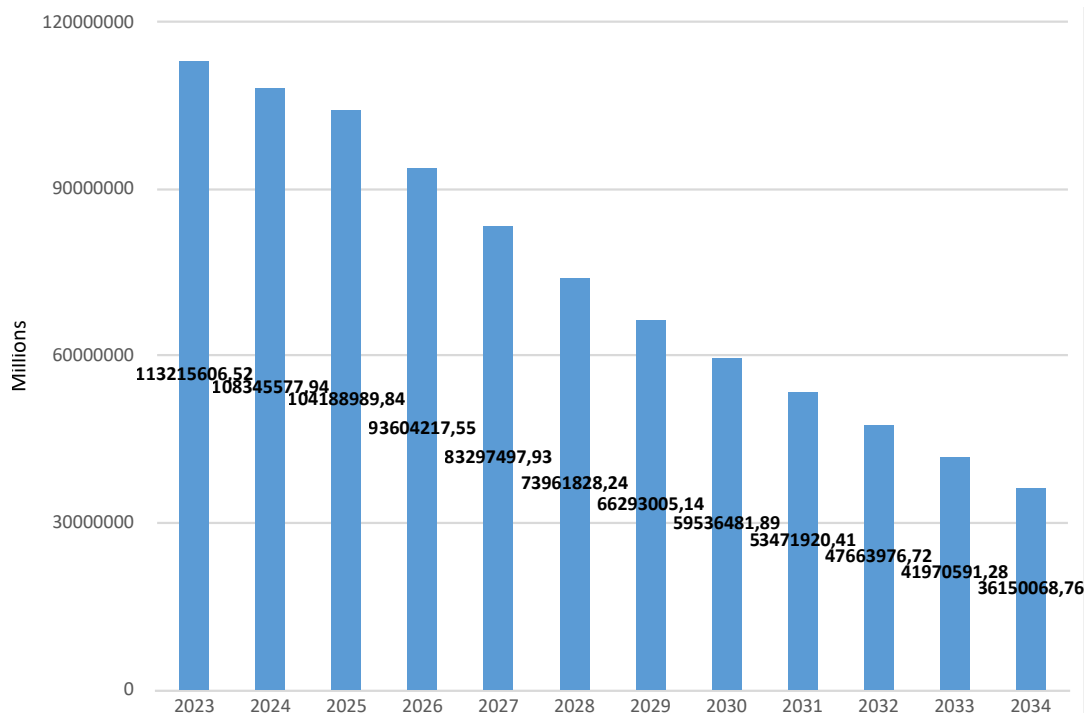
Tableau n°14 : Indicateurs d'épargne et d'endettement en 2024

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
<b>Epargne brute</b>	<b>9,7</b>	<b>13,4</b>
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	<i>11,1</i>	<i>11,0</i>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>8,6</b>	<b>16,3</b>
<i>dont épargne nette</i>	<i>-1,4</i>	<i>2,4</i>
<i>dont recettes d'investissement</i>	<i>7,9</i>	<i>11,8</i>
<i>dont fonds de compensation de la TVA</i>	<i>2,1</i>	<i>2,1</i>
<b>Ratios d'endettement</b>		
Encours de dette	113,2	108,3
Capacité de désendettement	11,7 ans	8,1 ans
Taux d'endettement	76,7%	69,8%

Tableau n°15 : Remboursement du capital de la dette & portages fonciers

	BP 2023	BP 2024
<b>Remboursement du capital des emprunts</b>	<b>11,1</b>	<b>11,0</b>
dont dette directe	10,7	10,7
dont autres dettes et divers	0,4	0,4

Tableau n°16 : Profil d'extinction de la dette



## 2.6. PRÉSENTATION PAR NATURE DES BUDGETS ANNEXES

BP 2024 budgets annexes	Marchés	Parkings
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,6</b>	<b>2,2</b>
<b>Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine</b>	<b>0,6</b>	<b>2,2</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>
<b>Charges de gestion (hors dépenses de personnel)</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>
<i>dont dépenses de fluides</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>dont autres charges de gestion</i>	<i>0,3</i>	<i>1,1</i>
<b>Mouvements inter-budgets</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,2</b>	<b>1,3</b>
<b>Dépenses d'équipement (GER)</b>	<b>0,2</b>	<b>1,1</b>
<b>Mouvements interbudgets</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>
<b>Mouvements interbudgets</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>
<i>dont épargne nette</i>	<i>0,1</i>	<i>0,7</i>



## III. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES

### 3.1. VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET CRÉATIVE

#### • Ville culturelle

Nancy, ville de création :

La culture et la créativité sont d'importants moteurs de développement personnel et de cohésion sociale. Consciente du rôle indispensable que jouent les artistes et les acteurs culturels dans notre société qui connaît de nombreuses mutations, la feuille de route 2020/2026 culture de la Ville de Nancy confirme le cap d'une politique culturelle ambitieuse à l'écoute des habitants et des acteurs culturels en installant des espaces réguliers de dialogue et de concertation.

L'objectif est de stimuler l'innovation, la recherche, l'expérimentation, la création, la diffusion, et d'apporter un soutien aux différents porteurs de projets afin d'installer « la culture partout, pour toutes et pour tous » selon les axes généraux ci-dessous :

- Garantir la diversité culturelle en générant de nouveaux projets autour des grandes institutions culturelles (CDN, Opéra, CCN, L'Autre Canal) et événements de la ville (NJP, Livre sur la Place, opérations de valorisation patrimoniale) en matière d'écriture et de créations artistique,

- Garantir une offre qui s'adresse à tous les publics, dans une démarche inclusive et en cohérence avec les droits culturels, et dans tous les quartiers de la ville, tout en assurant la mission fédératrice des arts et de la culture,

- Assurer et accompagner la promotion et le rayonnement des acteurs culturels nancéiens au niveau national et international comme vecteur d'attractivité et de rayonnement pour la ville,

- Développer les partenariats pour décloisonner les esthétiques artistiques et élargir les publics,

- Donner une impulsion nouvelle dans l'offre et l'accès des plus jeunes à la culture à travers notamment une programmation adaptée tout au long de l'année en lien avec les infrastructures (médiathèques, Musées, CDN, CCN, Opéra, L'Autre Canal) et les différents acteurs de la culture (festivals, compagnies...) et le développement des projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du CTEAC.

La Ville de Nancy dispose de 4 équipements culturels de spectacle vivant de dimension régionale, nationale et internationale contribuant au rayonnement de l'agglomération tout en favorisant l'accès à la culture à tous les publics. Ils ont pour mission de créer et présenter des spectacles de haut niveau participant à la qualité de vie et renforçant, de ce fait, l'attractivité de Nancy.

Ainsi la Ville soutien ses 4 établissements labellisés nancéiens (11.141 M€), l'Opéra National de Lorraine, le Ballet National de Lorraine, Le Théâtre de la Manufacture, Centre Dramatique National Nancy-Lorraine (CDN Nancy-Lorraine) et l'EPCC L'Autre Canal, inscrits dans la décentralisation hors de leurs établissements des politiques culturelles et poursuivent le projet de démocratisation et de régionalisation de la création artistique, avec comme principal objectif d'élargir l'accès à la culture de tous les publics quelles que soient leurs origines sociales ou géographique et le déploiement d'usages écoresponsables.

- L'Opéra national de Lorraine (8.851 M€) représente pour les partenaires un lieu de référence essentiel pour le renouveau des formes lyriques, un lieu d'expérimentation et est précurseur sur de nombreux sujets sociétaux (Transmission, Développement durable, solidarité) et la mise en coordination avec les opéras de la Région Grand Est

- Le CCN - Ballet national de Lorraine (733 K€) en attente de sa future installation dans

l'ancienne faculté de pharmacie en y prévoyant des espaces culturels et de convivialité, déploiement de solides partenariats, permettant ainsi le rayonnement local, national et européen de l'institution

- Le CDN Théâtre de la Manufacture (728 K€) assure une présence dans la Ville avec le projet des « Quartiers libres », participe aux événements organisés par la Ville de Nancy, avec une attention particulière pour le jeune public, un soutien aux compagnies théâtrales du territoire et une itinérance pour le renouvellement des publics et la décentralisation théâtrale

- L'Autre Canal (829 K€) qui est à la fois un lieu de création artistique, de pratique et d'expression artistique, de diffusion, de rencontre et de convivialité, d'information, d'échanges et de réflexion, un espace d'expérimentation, déploie un lieu «à vivre ensemble» contribuant à la réduction du CO2 et aux économies d'énergie.

Par ailleurs, la ville de Nancy poursuivra l'accompagnement des parcours de création artistique avec un regard particulièrement attentif sur l'emploi culturel et les structures émergentes. Cette ambition se traduit par un soutien aux acteurs culturels qui s'inscrivent dans une démarche de création, de diffusion et qui portent des projets structurants destinés à toute la population, dans tous les quartiers de la Ville, dans un souci constant de maillage équitable du territoire. La Ville de Nancy soutient les acteurs indépendants de la culture avec en moyenne 25 programmations

ou festivals soutenus et près de 30 projets de créations artistiques. Ce sont ainsi plus d'une centaine d'associations et équipes artistiques qui seront accompagnées dans ce cadre au titre du Développement Culturel pour 1.131 M€ (spectacle vivant, audiovisuel, festivals) dont le Nancy Jazz Pulsations (420 K€) et 150 K€ au titre des Arts Visuels.

La mise à disposition de lieux équipés pour des accueils en résidence comme le Théâtre de Mon Désert dans le cadre du dispositif « ça répète à Nancy » s'inscrit également dans cette démarche ainsi que le soutien des différents lieux culturels qui concourent à la diffusion artistique ainsi qu'au maillage du territoire. En matière de diffusion, le dispositif « Ça joue à Nancy » avec un budget de 0,030 M€ permet aux compagnies du territoire de trouver un espace d'expression et de travail sur la Ville.

En 2024 au plus proche des habitants, trois quartiers accueilleront des résidences artistiques issue de l'appel à projet « Quartiers en Fête » : la Cie Logos dans le quartier Haussonville-Chiennerie, la Cie Osmosis à Crosnes-Vayringes et enfin la Cie Titanos à Beaufort.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	1 118 619,00 €	
Charges de gestion	372 787,00 €	
Fluides	167 927,00 €	
Subventions versées	12 423 086,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		1 873 830,00 €
Compensations, dotations et concours de l'Etat		10 000,00 €
<b>Total général Soutien à la création artistique</b>	<b>14 082 419,00 €</b>	<b>1 883 830,00 €</b>

**Nancy, ville du patrimoine vivant :**

Le soutien aux établissements patrimoniaux de la ville est amplifié pour permettre la poursuite du travail de conservation et de partage en écho avec la cité afin de créer des passerelles indispensables entre patrimoine et création (1,699 M€ en fonctionnement - Hors frais de personnel).

La programmation des expositions des musées, articulée autour de deux temps forts permettra de proposer : En avril la troisième édition ajustée des Rencontres Urbaines de Nancy avec notamment au musée des beaux-arts 1 exposition d'art urbain, de nouvelles œuvres dans la ville et des rencontres professionnelles ; et à l'automne une nouvelle exposition patrimoniale « Pionniers ! La photographie dans le Grand Est » : Cette exposition reviendra sur l'histoire de la photographie en Lorraine. (0,070 M€). Elle sera complétée par une capsule photographique, Partage (avec Daniel

Gabou et le Village d'insertion - 10 K€).

En parallèle dans le cadre de ses missions Histoire-mémoires Nancy-Musées s'attèle au projet de création d'un monument des déportations, honorant la mémoire des déportés de persécution et de répression. (Inscription en PPI de 30 K€ en 2024, 100 K€ en 2025 et 70 K€ en 2026) et commémore cette année le 80ème anniversaire de la libération de Nancy du 10 au 25 septembre à travers des animations variées : reconstitution historique, visites guidées, colloque, publications... (40 K€)

Enfin Nancy-Musées poursuit les grands projets de rénovation du Musée lorrain (4 M€). Ces grands projets nécessitent notamment des crédits d'acquisition et de restauration afin d'enrichir et entretenir les œuvres destinées à terme à être présentées au public.

Les Archives municipales poursuivront leurs missions réglementaires de collecte et de

classement des archives et des données administratives de la Ville qui intégreront, pour partie le système d'archivage électronique en cours de déploiement, en lien avec la Métropole du Grand Nancy.

Aux Archives municipales, le renouvellement de l'environnement logiciel et déploiement d'un outil de numérisation patrimoniale contribueront à l'amélioration du service rendu aux usagers, en facilitant d'une part l'accès à des données plus nombreuses en ligne, et en permettant, d'autres part, le développement de nouvelles actions de médiation numérique.

Des travaux sur le bâtiment contribueront à améliorer les conditions de conservation et de traitement du patrimoine écrit de la Ville. En parallèle, le service continuera ses actions en matière de restauration.



Œuvre d'Alex Chinneck sur le site Alstom dans le cadre de RUN

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	6 975 343,00 €	
Charges de gestion	1 014 934,00 €	
Fluides	659 666,00 €	
Subventions versées	55 000,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		866 605,00 €
Conventions, subventions et mécénat		222 515,00 €
<b>Total général Patrimoine vivant</b>	<b>8 704 943,00 €</b>	<b>1 089 120,00 €</b>





Zone piétonne en Ville vieille

**Nancy, ville des droits culturels et de l'accès à l'information, aux arts et à la culture :**

Le réseau des Bibliothèques de Nancy va connaître trois transformations importantes en 2024 : l'achèvement du chantier de la Médiathèque Manufacture et sa réouverture au public au printemps (259 K€, en investissement), le déplacement de la Ludothèque à ses côtés dans le site de la Manufacture après de petits travaux d'aménagement, et le lancement du projet de nouvelle médiathèque au Haut-du-Lièvre (290 K€).

Dans le cadre de la réouverture de la Médiathèque Manufacture, la gratuité de l'inscription dans les Bibliothèques de Nancy pour les Nancéiens sera instaurée. Cette mesure représente un acte significatif de politique culturelle, ayant pour objectif de renforcer l'accessibilité des bibliothèques et de réaffirmer leur rôle en tant que service public, en mettant à la disposition de tous les habitants de Nancy un accès simplifié et démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et à l'information.

Les bibliothèques de Nancy maintiendront une offre culturelle de qualité et adapteront leurs offres aux nouvelles contraintes budgétaires de réduction des acquisitions avec un budget de fonctionnement de 433 K€ (hors dépenses de personnel).

Dans le cadre du Contrat d'Éducation Artistique et Culturelle et du label « Ville 100 % EAC » obtenu en décembre 2022, la Ville de Nancy poursuit son ambition d'amplifier sa politique culturelle et éducative auprès du jeune public, en impulsant une dynamique avec les acteurs éducatifs et artistiques et en mobilisant les ressources des structures, dispositifs et équipements culturels de la Ville de Nancy au service de l'éducation artistique et culturelle des jeunes de 0 à 25 ans.

L'Éducation Artistique et Culturelle étant indispensable à la construction des citoyens de demain et à l'égalité des chances, elle est proposée sur les temps scolaires et va s'étendre sur les temps périscolaires et extrascolaires.

L'évolution et le développement de l'Eveil Culturel et Artistique dans les établissements de petite enfance répond également à la volonté de la Ville de faire de la jeunesse la priorité ; au vu des études mettant en avant les 1000 premiers jours.

Enfin, forte du prix Engagement et citoyenneté décerné par la FNADAC lors du concours Mon EAC en 360', la réflexion sur la mise en œuvre de projets favorisant l'esprit critique dans la logique de la culture inclusive impulsée pour consolider les liens entre monde de la culture et le champ social et de la solidarité (86 K€).

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	6 266 334,00 €	
Charges de gestion	596 110,50 €	
Fluides	105 960,00 €	
Subventions versées	62 400,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		75 000,00 €
Conventions, subventions et mécénat		75 000,00 €
<b>Total général Accès aux arts et à la culture</b>	<b>7 030 804,50 €</b>	<b>150 000,00 €</b>

**Nancy, ville culturelle attractive**

Le mapping de la Place Stanislas « La Belle Saison » (375 K€) se renouvelle chaque année pour lancer la saison estivale avec ses guinguettes et le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet. Septembre est marqué par la 46ème édition du Livre sur la Place, 1er salon national de la rentrée littéraire (575 K€ de dépenses et 473 K€ de recettes) suivi par les Fêtes de St Nicolas (1,18 M€ en dépenses et 175 K€ de recettes), événement majeur pour l'attractivité de la Ville, avec le Grand Week-end mais aussi ses villages, ses créations artistiques dans toute la ville et son mapping.

En matière d'investissement, les politiques culturelles disposent de 1,839 M€ de crédits d'entretien et de renouvellement pour les établissements culturels, monuments historiques et édifices cultuels.

Par ailleurs, 4.743 M€ de crédits de paiement sont fléchés en 2024 pour permettre :

- De poursuivre le projet de développement pour le CCN ballet de lorraine en adéquation avec le cahier des charges de cet établissement national de renommée internationale avec son installation dans les locaux de l'ancienne faculté de pharmacie pour 134 K€,

- De poursuivre le projet de rénovation du Musée Lorrain, avec 4 M€ en 2024.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	275 409,00 €	
Charges de gestion	2 110 000,00 €	
Conventions, subventions et mécénat		661 300,00 €
Fiscalité		17 000,00 €
<b>Total général Culture attractive et festive</b>	<b>2 385 409,00 €</b>	<b>678 300,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Autorisation de programme	4 743 802,42 €	745 457,00 €
Gros entretien réparations	1 839 964,00 €	200 754,20 €
<b>Total général Ville culturelle</b>	<b>6 583 766,42 €</b>	<b>946 211,20 €</b>

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030	Recettes
VILLE CULTURELLE	2 512 284	696 836	4 743 802	83 832 538,89	40 614 980,17
CITÉ DU SPECTACLE VIVANT	44 636	46 534	134 664	16 800 000,16	8 495 600,00
MEDIATHEQUE BNR	1 931 357	454 323	259 138	4 172 287,66	-
MÉMORIAUX SHOAH ET DÉPORTATION	-	-	30 000	200 000,00	-
NOUVELLE MÉDIATHÈQUE PLATEAU DE HAYE	92 880	43 919	290 000	4 830 998,86	-
MUSÉE LORRAIN	344 638	130 658	4 000 000	57 630 929,01	32 088 260,17
RESTAURATION DES PANNEAUX PROUVÉ	21 708	19 752	30 000	76 380,00	31 120,00
TRAVAUX DE SECURITE OPERA THEATRE	77 065	1 650	-	121 943,20	-



La Belle Saison, Vidéo mapping estival place Stanislas

- D'achever les travaux de modernisation de la médiathèque Manufacture (2ème, 3ème et 4ème étage) avec 259 K€ en bénéficiant du soutien du Ministère de la culture.
- D'initier le projet d'une nouvelle médiathèque sur le plateau de Haye avec le soutien du Ministère de la Culture et de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, pour 290 K€.
- D'initier la création d'un monument des déportations, honorant la mémoire des déportés de persécution et de répression pour 30 K€.



• **Ville éducative**

Dans un contexte financier toujours très contraint, les politiques éducatives demeurent une priorité pour la ville, afin de garantir à tous les enfants et à tous les jeunes les meilleures conditions d'éveil, d'apprentissage et de loisirs. Ainsi, quasiment tous les postes budgétaires de fonctionnement restent stables ou à sont à la hausse, permettant de répondre aux besoins des publics considérés et de faire face à l'inflation frappant plusieurs postes essentiels de ce budget.

**La petite Enfance**

L'ambition de la Ville est de répondre aux besoins d'épanouissement des plus

jeunes, en proposant aux familles un accueil de qualité et une diversité de l'offre qui leur permette d'assurer leurs fonctions parentales, tout en respectant leur choix de vie.

La Municipalité est gestionnaire d'une part importante des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) à l'échelle de la commune : 1,49M€ (hors charge de personnel) seront ainsi consacrés en 2024 au fonctionnement des 11 structures municipales, correspondant à une capacité total d'accueil de 640 places. Dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) liant la Ville à la CAF 54, la Municipalité apporte par ailleurs un soutien financier aux 7 structures petite enfance associatives de Nancy et à une structure Franco-allemande situé sur la commune de Maxéville,

à hauteur de 335 K€ (247 places). En complément, le secteur hospitalier compte 132 places en accueil collectif et 10 micro-crèches (114 places) qui viennent compléter l'offre sur le territoire.

Des dispositifs de soutien à la parentalité sont également proposés via 2 lieux d'accueil parents enfants (LAEP), financés à hauteur de 36 K€ par la Municipalité.

En 2024, les nouvelles actions développées en matière de petite enfance viseront d'abord à favoriser un accès à la culture et à l'art pour les tout petits et leurs familles, grâce à un partenariat renforcé s'inscrivant dans le cadre du CTEAC (25 K€).

En lien avec le Référent Santé et Accueil Inclusif, un projet visant à favoriser l'accueil des enfants porteur de handicap sera mis en place.

La Manifestation de la Pause Famille initiée en 2023 sera renouvelée et enrichie, en lien avec les Directions des Equipements culturels et des Sports.

L'exigence en termes de qualité de l'offre de restauration est maintenue (100% de bio et/ou local) dans l'ensemble des structures de la ville.

Un effort important est consenti en matière d'investissement, le GER passant à 645 K€. Il permet notamment de consacrer 497 K€ aux travaux d'entretien et de sécurité dans les EAJE de la ville et 148 K€ à leurs dépenses d'équipements (matériel d'éveil, matériel divers, électroménager).

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	10 360 000,00 €	
Charges de gestion	819 877,00 €	
Fluides	298 237,00 €	
Subventions versées	372 100,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		1 843 628,00 €
Conventions, subventions et mécénat		5 180 125,00 €
<b>Total général Petite enfance</b>	<b>11 850 214,00 €</b>	<b>7 023 753,00 €</b>

## BUDGET PRIMITIF 2024

### L'éducation

Avec un budget de fonctionnement de 5,8 M€ (hors frais de personnel), l'ensemble des projets et soutiens financiers aux écoles publiques et privées est maintenu.

Il convient de retenir à ce titre l'engagement constant pour la qualité de la restauration scolaire, avec une part de 40 % d'aliments bio, de qualité et durable et de 38% de produits locaux. Malgré l'inflation importante, et afin de préserver les familles les plus modestes, un bouclier tarifaire a été instauré au 1er janvier 2023, permettant à 50% des familles les plus modestes de ne connaître aucune augmentation. 2,179 M€ seront ainsi consacrés à la restauration scolaire en 2024 (hors frais de personnel), pour un accueil de 3 800 convives chaque jour. Le tarif de la restauration scolaire pour les plus modestes sera également inchangé en 2024.

Fin 2023, la Ville de Nancy a lancé une réflexion à l'échelle intercommunale sur l'évolution de sa cuisine centrale, située au 144 rue Alfred Krug qui se poursuivra en 2024. L'outil de production est vieillissant et nécessite une requalification. Dans ce contexte et afin de renforcer la part de produits issus de l'agriculture biologique, locaux et de qualité, une réflexion est engagée par la Ville pour réinterroger le mode fonctionnement de cette cuisine centrale.

Les nombreuses activités portées par la Municipalité en direction des écoles durant les temps scolaires restent en place et continuent à se diversifier : sorties pédagogiques, pratiques sportives avec les ETAPS municipaux, apprentissage de la natation, découverte scientifique, activités et ateliers culturels avec le CTEAC, classes de découvertes pour les CM2, actions de prévention santé, etc.

La ville poursuit la sécurisation des abords des écoles, en lien avec la Métropole, par le biais notamment du développement des Rues scolaires.

La subvention de 67 K€ à la Caisse des Ecoles est maintenue, finançant notamment les actions mises en œuvre par le

Programme de Réussite Educative (PRE) et le dispositif de la « Cité Educative ».

Deux projets verront le jour en 2024 :

Des kits de fournitures scolaires seront fournis par la ville aux élèves des écoles élémentaires publiques à la rentrée de septembre 2024. Comprenant le petit matériel d'écriture et de traçage, ce kit constituera une aide aux familles, en garantissant qu'elles ne soient plus sollicitées pour l'achat de ces fournitures, et contribuera à la réussite scolaire de toutes et tous. Pour l'année de lancement du projet en 2024, le coût de l'opération s'élèvera à 70 K€.

Avec la généralisation de la loi AGECE impliquant le tri à la source des bio déchets, l'ensemble des restaurants scolaires seront dotés de sacs poubelles biodégradables en vue de la méthanisation des déchets alimentaires. Un budget de 10 K€ est consacré à cette opération.

En investissement là encore, un budget volontariste est maintenu afin de poursuivre le programme municipal. Le PPI confirme le programme « écoles d'avenir » (4,696 M€) permettant la restructuration/agrandissement du groupe scolaire Placieux (livraison prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2025), la poursuite du programme de végétalisation des cours d'école, avec 2 nouveaux sites, la cour de l'école maternelle Clémenceau et celle de l'école élémentaire Montet, et la poursuite de la rénovation du Groupe Scolaire Beauregard. Parallèlement, et faisant suite à l'expérimentation concluante de l'été 2023 qui a conduit à l'ouverture au public de 5 cours d'école durant la période estivale, de nouvelles cours seront ciblées par cette opération durant l'été 2024.

En GER, l'enveloppe pour les gros travaux d'entretien des écoles est de 1,224 M€, permettant notamment des travaux liés à la sécurité ou au protocole de lutte contre les fortes chaleurs.

Enfin, seront financés les achats relatifs aux équipements numériques des écoles (150 K€), ainsi qu'au matériel pédagogique et au mobilier (123 K€).

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	12 619 513,00 €	
Charges de gestion	4 240 747,00 €	
Fluides	1 401 160,00 €	
Subventions versées	247 800,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		2 660 000,00 €
Recettes exceptionnelles		500,00 €
Conventions, subventions et mécénat		710 576,00 €
Compensations, dotations et concours de l'Etat		140 000,00 €
<b>Total général Education</b>	<b>18 509 220,00 €</b>	<b>3 511 076,00 €</b>

### La jeunesse, les temps périscolaires et extrascolaires

Le budget de fonctionnement dédié aux temps périscolaires et extrascolaires, d'un montant de 644 K€ en dépenses (hors frais de personnel) et 1,511 M€ en recettes (Education et Jeunesse), augmente pour soutenir leur déploiement qualitatif, conformément au PEDT et au plan mercredi.

Un état des lieux complet de notre offre périscolaire sera réalisé, qui mobilisera un budget de 30 K€. Cette étude débouchera sur un plan de préconisations visant une amélioration qualitative de notre offre de service autour de l'axe pédagogique. Parallèlement, la ville maintient son objectif de professionnalisation des directeurs périscolaires, via la mise en place d'une formation au BPJEPS, sur la base de 4 directeurs par an. Les activités périscolaires gratuites en fin de journée se poursuivent, à raison d'une séance par semaine par enfant, excepté certains quartiers prioritaires où deux activités sont toujours proposées, pour un montant total de 294 K€.

La ville soutient également des associations accompagnant les jeunes en difficultés scolaires, via des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et des actions de mentorat éducatif.

Sur le temps extrascolaire, le club ados, répondant aux spécificités du public des 12 à 17 ans, bénéficiera de moyens spécifiques pour un montant de 7 K€ (hors frais de personnel).

Afin de lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs, la Ville de Nancy continuera à proposer des séjours labellisés Colos Apprenantes, en lien avec l'Etat et des partenaires de l'Education populaire, permettant à tous de connaître l'expérience d'un séjour de vacances. 82 K€ sont mobilisés pour ce dispositif appliquant une tarification au taux d'effort, garantissant ainsi une participation financière des familles en fonction de leurs ressources.

Les dispositifs Argent de poche et Equipe mobile de travaux restent soutenus par la Ville (35 K€), dans un objectif de prévention et de réinsertion sociale. Près de 120 jeunes nancéiens de 16 ans à 21 ans sont concernés chaque année et perçoivent une gratification financière en échange d'une mission à dimension citoyenne.

Les actions et projets visant la participation et l'engagement des initiatives des jeunes se poursuivent. A ce titre, le Conseil Nancéen de la Jeunesse, instance de démocratie participative à destination des jeunes de 16 à 30 ans installée depuis le 30 janvier 2023, dispose de 9 K€ pour mener ses actions. Le dispositif Ma Ville Mon Projet, doté d'un budget de 30 K€, permet d'allouer des bourses pour des projets proposés par des

jeunes de 6 à 11 ans et 12 à 25 ans, permettant ainsi de donner une impulsion à leurs idées ou de concrétiser leurs projets.

La ville continuera de soutenir en 2024 l'ensemble des initiatives organisées en direction de la vie étudiante telles que les emblématiques 24h de Stan et les Nocturnes étudiantes, avec un budget de 12 K€.

Les sept Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Nancy, regroupées au sein de l'Union Locale des MJC de Nancy, constituent des partenaires essentiels de la vie quotidienne de la cité. Afin de conforter le soutien apporté aux MJC, et après un effort partagé avec ses partenaires pour faire face aux dépenses exceptionnelles de 2023, la Ville de Nancy rehaussera les subventions de fonctionnement annuelles à hauteur de 2,422 M€ dans le cadre indiqué par les conventions de partenariat, tout en prenant la charge de leurs fluides. Au cours de l'exercice 2024, des groupes de travail permettront aux MJC et à la Ville de travailler en complémentarité sur les questions relatives à l'animation de la vie sociale, aux accueils de loisirs et à la tarification. Ce processus permettra des avancées relatives à l'accessibilité de l'offre des MJC au plus grand nombre, suivant les termes des conventions passées avec la ville. Ces conventions posent notamment l'objectif d'une « offre tarifaire adaptée qui dans la mesure du possible tienne compte de la situation sociale, familiale et géographique des adhérents afin de lutter contre les inégalités sociales ».

En investissement, les travaux de gros entretien concernent essentiellement ces MJC pour un montant total de 333 K€. Les opérations priorisant notamment ceux liés au besoin d'amélioration thermique des bâtiments et de maîtrise des consommations de chauffage.

En outre, la Ville de Nancy poursuivra son soutien aux actions et projets des associations de jeunesse nancéiennes, avec un budget global de 300 K€ de subventions versées au bénéfice de plus de 30 associations dont la MEIJE, le Buisson Ardent, Asae Francas.

Le partenariat avec les trois centres sociaux Jolibois, La Clairière et Beauregard et à leurs associations d'utilisateurs est maintenu avec un soutien de 456 K€.

La ville concrétisera le projet d'évolution du Club St Nicolas qui se structurera en établissement de vie sociale (EVS), pour répondre aux besoins identifiés sur le secteur. La Ville déploiera pour ce projet des moyens financiers à raison de 65 K€ pour 2024. Pour tenir l'objectif d'une ouverture de l'EVS en janvier 2025, les locaux du club Saint-Nicolas feront par ailleurs l'objet d'une rénovation pour un montant de 10 K€



École élémentaire Beauregard

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	878 088,00 €	
Charges de gestion	459 070,00 €	
Fluides	315 276,00 €	
Subventions versées	3 247 365,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		544 000,00 €
Conventions, subventions et mécénat		275 000,00 €
<b>Total général Jeunesse</b>	<b>4 899 799,00 €</b>	<b>819 000,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Autorisation de programme	4 696 252,00 €	1 987 812,00 €
Gros entretien réparations	2 225 890,00 €	34 040,00 €
<b>Total général Ville éducative</b>	<b>6 922 142,00 €</b>	<b>2 021 852,00 €</b>

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030	Recettes
VILLE ÉDUCATIVE	2 758 293	1 497 149	4 696 252	20 841 213,65	2 781 163,00
COURS D'ECOLES EN ILOTS DE FRAICHEUR	1 818 823	227 784	1 050 000	4 895 282,60	1 926 209,00
GS PLACIEUX	446 475	1 264 594	3 511 252	8 963 754,70	400 000,00
PROGRAMME ECOLES D'AVENIR	492 995	4 771	135 000	6 982 176,35	454 954,00

• **Ville sportive**

Favoriser la pratique physique et sportive pour tous

La régularité d'une pratique sportive présente des bienfaits notables pour le bien-être et la santé, tant chez les adultes que chez les enfants. En outre, le sport joue un rôle essentiel dans la transmission de valeurs éducatives et citoyennes aux plus jeunes, tout en favorisant des relations intergénérationnelles. Que ce soit à l'école, au sein d'associations sportives ou de manière individuelle, le sport participe activement à renforcer la cohésion sociale en restant accessible au plus grand nombre.

La Ville de Nancy s'engage résolument en faveur d'une approche inclusive du sport, promouvant le concept de «sport pour tous». Cette initiative englobe des pratiques sportives variées, qu'elles soient libres ou encadrées, orientées vers les loisirs ou la compétition, et ce, quel que soit l'âge ou le lieu de pratique choisi.

Dans une démarche d'élargissement de son offre, la Ville de Nancy élargit dorénavant le spectre de ses animations sportives en s'adressant spécifiquement aux seniors. En partenariat avec le CCAS, elle met en place des activités sportives encadrées, destinées aux résidents et riverains des foyers résidences, qui expriment le désir de reprendre une activité physique.

L'apprentissage de disciplines sportives et la transmission de valeurs

Pendant le temps scolaire en partenariat avec l'Education Nationale, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) diplômés collaborent lors des séances d'éducation physique et sportive (EPS) dans les écoles primaires publiques de Nancy, donnant ainsi toute sa place à l'enseignement du sport.

Dans ce cadre, les ETAPS interviennent pour apporter un éclairage technique à l'enseignant responsable de la classe, apporter une aide à l'organisation pédagogique, matérielle et à la sécurité, et prendre en charge un groupe d'élèves. Près de 3 000 élèves sont ainsi concernés.



Par ailleurs, les stages sportifs organisés en partenariat avec les clubs permettent aux enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans de s'essayer à une quarantaine de disciplines individuelles ou collectives. A l'issue de près de 200 stages sportifs organisés lors des vacances scolaires de Printemps, d'été et de la Toussaint, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, renforcer leur apprentissage en s'inscrivant dans un club.

Le coût d'inscription à ces stages, avec une tarification adaptée au quotient familial selon un taux d'effort, est particulièrement attractif, favorisant ainsi l'accès et la pratique du sport pour tous.

Les dépenses consacrées aux différentes animations sportives (interventions scolaires, périscolaires, stages sportifs) représentent 52 K€ répartis principalement en achats de petites fournitures et d'équipements pédagogiques, de prestations de services acquittées auprès des clubs partenaires et de frais de transport.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	1 989 411,00 €	
Charges de gestion	91 242,00 €	
Fluides	454 196,92 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		149 000,00 €
<b>Total général Infrastructures sportives</b>	<b>2 534 849,92 €</b>	<b>149 000,00 €</b>



**Le soutien au mouvement sportif amateur**

La Ville de Nancy offre un soutien continu tout au long de l'année pour permettre à 150 associations sportives particulièrement dynamiques de concrétiser divers projets liés à la pratique du sport pour tous ou à la compétition (1,090 M€).

Ce soutien financier est dédié au fonctionnement quotidien des associations sportives, qu'elles évoluent au plus haut niveau national de leur discipline ou dans des championnats fédéraux régionaux et départementaux amateurs. Il est également destiné à appuyer les manifestations sportives, qu'elles revêtent une envergure nationale ou suscitent un intérêt plus local.

Afin de garantir l'accès à une activité physique pour tous, la Ville de Nancy met à la disposition de près de 150 associations sportives nancéiennes et des pratiquants individuels une soixantaine d'installations réparties sur le territoire (545 K€).

En matière d'investissement, la politique sportive dispose d'une enveloppe de 403 K€ de crédits d'entretien de bâtiments et de renouvellement des matériels pour les gymnases, les stades et les animations sportives. Les principales opérations

programmées en 2024 sont la réhabilitation de la verrière du gymnase Poincaré (40 K€) et le réaménagement du stade Leprun (150 K€).

L'organisation d'un programme événementiel exceptionnel Une programmation 2024 au rythme du sport (64 K€) avec notamment :

La 1ère édition du festival international de la photographie du sport « Starting blocks NCY » en mars à la Galerie Poirel faisant de Nancy en 2024 la capitale de la photographie sportive, réunissant le sport et la culture pour un moment de partage et de valorisation du geste sportif dans sa dimension artistique, esthétique, et émotionnelle par l'exploit que celui-ci incarne.

L'édition 2024 exceptionnelle de « Bouge ! » du 22 au 24 juin à la Pépinière avec un week-end à destination du grand public et une journée consacrée aux scolaires permettant de regrouper à Nancy en partenariat avec le Comité Département Olympique et Sportif 54 l'ensemble des classes olympiques du Département.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	607 399,00 €	
Charges de gestion	116 322,00 €	
Subventions versées	1 090 000,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		75 000,00 €
Conventions, subventions et mécénat		30 000,00 €
<b>Total général Soutien à la pratique sportive</b>	<b>1 813 721,00 €</b>	<b>105 000,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Autorisation de programme	30 000,00 €	66 000,00 €
Gros entretien réparations	403 060,00 €	
<b>Total général Ville sportive</b>	<b>433 060,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030	Recettes
VILLE SPORTIVE	1 174 563	138 753	30 000	1 535 826,87	278 500,00
AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (2022-2023)	1 174 563	138 753	30 000	1 535 826,87	278 500,00



### 3.2. VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE

• **Séniors & autonomie**

Le budget de fonctionnement de la politique Seniors et Autonomie repose avant tout sur la subvention versée au CCAS pour proposer des services (livraison de repas, téléassistance...), des dispositifs d'accompagnements, des actions et des établissements à destination du public âgé (2,454 M€). Ce budget dédié aux seniors repose également sur une subvention dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens à l'Office Nancéen des Personnes Agées de 0,308 M€ afin que l'association puisse continuer de développer des actions à destination des seniors nancéiens. L'association aura pour objectifs, dans la nouvelle convention de financement, de développer des actions de proximité adaptées aux fragilités

des seniors. Une attention particulière en termes de tarification pour les revenus modestes sera demandée

La politique Séniors et Autonomie déployée par la Direction de l'Autonomie du CCAS est axée sur 3 objectifs stratégiques essentiels pour la qualité de vie des seniors nancéiens :

- Favoriser le bien-être à domicile des seniors nancéiens,
- Anticiper les besoins et les attentes des nouveaux publics seniors pour mieux y répondre,
- Les seniors acteurs du développement de Nancy, ville inclusive, solidaire, culturelle et innovante.

La ville de Nancy et son CCAS disposent à ce jour de 3 atouts afin de toucher au plus près les populations:

- Une gestion en régie de prestations et dispositifs à destination des seniors nancéiens : livraison de repas, petit bricolage à domicile, registre des personnes vulnérables, délivrance des Carte Nancy Seniors (culture), téléassistance, suivi médico-social et coordination des parcours, distribution de pass bus...
- Un réseau de partenaires existant et en développement :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	144 846,00 €	
Charges de gestion	156 250,00 €	
Fluides	67 566,00 €	
Subventions versées	2 454 019,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		144 000,00 €
<b>Total général Séniors et autonomie</b>	<b>2 822 681,00 €</b>	<b>144 000,00 €</b>

CD54, CARSAT NE, UDAF 54, Caisses de retraite, Réseau G. Cuny, ONPA, OHS, bailleurs sociaux, SAAD, EHPAD associatifs...

- Un ancrage dans les quartiers favorisant « l'aller vers » : résidences autonomie et salles accueillant les clubs.

En complément des dispositifs et actions existantes, de nouveaux axes de travail seront déployés en 2024 en lien avec l'analyse des besoins sociaux (ABS) conduite en 2023 :

- Améliorer le confort et l'accessibilité des résidences autonomie : le chantier de mise en accessibilité des cinq établissements débuté en 2021 s'achèvera en 2024. Il prévoit la restructuration d'espaces communs, la création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et d'appartements PMR. L'opération à venir, d'un montant de 0,365 M€, concerne les résidences autonomie Moulleron, Pichon et Chevardé. L'Assurance Retraite soutient financièrement ces opérations à hauteur de 199 K€ en 2024.

- Organiser des actions à proximité des seniors nancéiens visant l'amélioration de leur santé et de leur bien-être : le CCAS propose des actions gratuites au sein des quartiers de la ville grâce à l'implantation des résidences autonomie :

- La promotion de l'activité physique comme déterminant de santé : marche nordique (avec la Direction des Sports), gymnastique douce, activités physiques ludiques, danse en position assise...

- Un catalogue d'activités autour du bien-être et de l'estime de soi : sophrologie, art-thérapie, musicothérapie, improvisation théâtrale, atelier chant...

- Des promenades « les cheveux dans le vent » en vélo triporteur : après le succès des promenades proposées en 2022 et 2023, l'opération sera renouvelée.

- Favoriser l'inclusion numérique des seniors nancéiens : tout senior nancéen a la possibilité d'accéder à Internet en résidence autonomie via les bornes tactiles. La mise en place d'un accompagnement à l'utilisation de l'outil avec un médiateur numérique est reconduit en 2024 grâce au recours à des volontaires (services civiques).

- Organiser un temps fort annuel en direction des aidants : la ville a inauguré en 2022 une démarche pérenne en faveur de cette population en prenant appui sur la journée nationale des aidants le 6 octobre. Une nouvelle édition 2024 sera portée par le CCAS et la Ville en partenariat avec des acteurs de territoire avec comme objectifs de favoriser un meilleur accès aux droits, aux informations pratiques facilitant l'aide au quotidien, et de permettre aux aidants de prendre soin d'eux.

- Construire des dynamiques dans les territoires : une Conférence des établissements réunit deux fois par an les professionnels des établissements d'hébergement de personnes âgées de Nancy : EHPAD, résidences autonomie et résidences services. En parallèle, le CCAS apporte un soutien financier aux EHPAD nancéiens à but non lucratif afin d'organiser tout au long de l'année des prestations musicales et des transports collectifs.

- Animer le nouveau Conseil Nancéiens des Aînés : instauré en octobre 2023 et inscrit dans la feuille de route, l'instance se réunit en 3 commissions thématiques : Transport et mobilités, Information et communication, Lien social et solidarité. Elle se définit comme une instance participative et consultative d'études, de propositions et d'actions dans tous les domaines touchant la vie des seniors.



### •Solidarités

En dehors de la subvention au CCAS (3,820 M€), les actions menées directement par la ville, sont principalement le versement de subventions à diverses associations solidaires pour un montant de 162 K€.

Le CCAS de la Ville de Nancy a pour mission de répondre de manière adaptée et rapide aux demandes des Nancéiens



Confection des colis à destination des seniors

en situation de fragilité sociale ou financière. Il propose principalement un accompagnement individuel, des aides financières et matérielles, ainsi que des actions collectives à vocation sociale visant à rompre les situations d'isolement et de précarité.

#### Révision du règlement des aides sociales communales

L'analyse des besoins sociaux menée sur notre territoire en 2023 souligne les inégalités de revenus et une forte précarité de ses habitants. Afin de venir en aide aux habitants en difficultés, la ville de Nancy et son CCAS apportent des réponses diversifiées au travers de ses compétences obligatoires et facultatives. Les aides sociales communales, complémentaires aux dispositifs

légaux et nationaux, s'inscrivent pleinement dans la volonté de la ville de réduire les inégalités sociales et de renforcer les solidarités.

C'est la raison pour laquelle des nouvelles modalités du règlement des aides sociales communales seront déclinées en 2024. L'objectif de ces évolutions est de renforcer la protection des personnes vulnérables par :

- Des barèmes d'aides alimentaires actualisés en lien avec l'inflation, tenant compte désormais des compositions familiales et notamment de la monoparentalité ;
- Une nouvelle aide alimentaire exceptionnelle créée pour soutenir les frais liés à une reprise de formation ou d'activité professionnelle mais également pour répondre aux situations de

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	219 416,00 €	
Charges de gestion	45 338,00 €	
Fluides	12 230,00 €	
Subventions versées	4 079 585,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		70 000,00 €
Conventions, subventions et mécénat		5 000,00 €
<b>Total général Solidarités</b>	<b>4 356 569,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Autorisation de programme	1 516 471,00 €	1 144 582,00 €
Gros entretien réparations	56 000,00 €	
<b>Total général Solidarités</b>	<b>1 572 471,00 €</b>	<b>1 144 582,00 €</b>

violences conjugales ;

- Des critères d'accès aux épiceries sociales élargis ;
- De nouvelles aides aux frais funéraires,
- Des nouvelles aides pour favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux équipements de pratiques sportives ;
- Un rehaussement des conditions de ressources pour l'aide aux départs en vacances pour prendre en compte la situation des parents travailleurs précaires ;
- Une révision du barème de l'aide aux vacances pour intégrer une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap.

L'aide sociale proposera par ailleurs toujours des aides au logement, le Noël des séniors, l'aide au paiement des factures d'eau, l'aide coup de pouce etc...

#### Ouverture de l'ATELIER DES SOLIDARITES

La Ville s'engage aussi en travaillant à l'émergence d'une structure facilitatrice des mobilisations citoyennes, pour centraliser toutes les informations utiles en matière de solidarité, mobiliser, former et accompagner les bénévoles. Ce guichet unique des solidarités doit voir le jour premier semestre 2024. Il sera situé au-dessus de la bagagerie solidaire, et sera le fruit d'un travail collectif avec les associations. À l'image de différentes « Fabriques des solidarités » qui peuvent exister dans d'autres grandes villes, l'ambition est de donner un support à l'envie de mobilisation et de solidarité des citoyennes et citoyens. Cette structure permettra ainsi de recruter et former de nouveaux bénévoles pour les associations qui disent régulièrement

leur manque de « bras » pour porter dans la durée leurs projets et leurs actions. L'engagement citoyen solidaire agit en complémentarité des institutions et des associations gestionnaires auprès des publics avec une approche plus horizontale qui facilite parfois le recours et la sollicitation par les personnes concernées.

Poursuite du plan errance avec :

Nuit de la solidarité - Opération de dénombrement et de recensement des besoins des personnes à la rue. Déjà menée sur notre territoire en 2022 et 2023, elle permet aux citoyens, travailleurs sociaux et élus de se retrouver pour sillonner ensemble les quartiers de la Ville. Cette soirée permet aussi à travers un programme d'événements divers de sensibiliser sur la grande marginalité, et d'essayer de changer de regard sur les personnes vivant à la rue.

Repas du soir - Depuis le 2 novembre 2023, la Ville de Nancy organise une distribution de repas chauds dans son restaurant municipal, rue Pierre Fourier à Nancy. La coordination de nombreuses associations permet au-delà de la mise à disposition d'un repas chaud dans un endroit chaud, l'accès à des services utiles : entretiens avec un travailleur social, consultations médicales, accès aux informations utiles.

Ce dispositif, universel, a rencontré un vif succès avec une montée en charge rapide pour atteindre une moyenne de 80 repas servis par soir. Il représente une réponse d'urgence pertinente pour les personnes en grande exclusion mais aussi pour les associations qui sont motrices du dispositif.

La bagagerie et laverie solidaire - « La bagagerie du 32 » continuera d'accueillir des personnes sans-abri et de lutter contre leurs stigmatisations liées à la visibilité des effets personnels transportés. Elle fournit des équipements et des articles essentiels, à savoir : — un lieu d'accueil avec une possibilité de boire une boisson chaude — des casiers individuels sécurisés pour entreposer des affaires personnelles — un service de laverie pour nettoyer et sécher son linge — des casiers de recharge de téléphones et tablettes proposés dans le cadre du budget participatif — un distributeur de protections hygiéniques — un point d'informations et d'orientation.

Halte Soins Addictions - En étroite collaboration avec le CAARUD L'Echange et le CPN dans le cadre de la construction du projet qui doit devenir, à terme, un lieu institutionnel d'accompagnement et de soins des consommations d'alcool et de drogue sur un même site pour tous publics. Il s'inscrit néanmoins dans le plan errance car de nombreuses études ont montrées que la précarité et l'exclusion sociale constituent un facteur de risque d'usage, d'abus et de dépendance aux substances psychoactives (Laporte, Chauvin, 2010). Il en ressort que la moitié des personnes sans domicile fixe présente une addiction à un moment de leur vie, ainsi qu'une prévalence des addictions (et troubles psychiatriques associés) chez les personnes exposées au sans-abrisme au sens propre.

• **Ville inclusive**

Cette mission s'inscrit dans la volonté de la Ville de Nancy de structurer une politique municipale de prévention et de lutte contre les discriminations à travers la mise en œuvre d'un plan territorial dédié 2023-2026. Le déploiement du plan est poursuivi 2024 en partenariat avec les associations du territoire parties prenantes de la Conférence Permanente des Acteurs qui pilote dorénavant la mise en œuvre des actions et projets. Il convient ici de souligner à titre d'exemple, le déploiement de formations-actions partagées co-construites avec les acteurs de la ville en vue de mieux identifier, de mieux prévenir et de mieux orienter les personnes victimes de discriminations.

Par ailleurs, l'organisation de temps forts comme la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale du 21 mars 2023 ou bien la journée nationale de la laïcité du 9 décembre créent à nouveau l'opportunité de fédérer les acteurs impliqués sur cette thématique et de faciliter une prise de conscience, aussi bien des agents eux-mêmes que vis-à-vis des usagers du service public. Pour exemple, le prochain évènement organisé à l'occasion de la journée mondiale du 17 mai contre l'homophobie, la Transphobie et la biphobie prendra la forme

d'un café débat. Il est également projeté de construire et publier 5 podcasts de 15 minutes réalisés grâce aux témoignages de nancéiennes et de nancéiens concernant les problématiques de discriminations.

Enfin, de 55 K€ seront mobilisés en 2024 pour soutenir les associations de la ville engagées sur ces thématiques.

Dans le cadre du respect des droits humains et la lutte contre les discriminations, la question des violences faites aux femmes constitue un enjeu majeur pris en compte par la Ville de Nancy comme en témoigne le projet de création de la maison des femmes qui ouvrira ses portes en 2025. Il s'agit là d'un projet multi partenarial co-porté par la Ville de Nancy et le Conseil Départemental.

En 2024, le programme d'action proposé par la Ville de Nancy poursuit ses objectifs prioritaires eu égard à l'augmentation des violences conjugales : Informer, sensibiliser et mobiliser la population nancéienne pour que chacun d'entre nous soit le relais de cette cause prioritaire. Il s'agit également de contribuer aux travaux de la direction des ressources humaines

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Charges de gestion	17 151,00 €	
Fluides	1 118,00 €	
Subventions versées	13 000,00 €	
Conventions, subventions et mécénat		8 000,00 €
<b>Total général Inclusion et Handicap</b>	<b>31 269,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>

Investissement	Dépenses
Gros entretien réparations	30 000,00 €
<b>Total général Inclusion et Handicap</b>	<b>30 000,00 €</b>



pour porter à la connaissance des citoyens l'engagement de l'équipe municipale sur les questions de l'égalité femmes/hommes, de la prévention des agissements sexistes ou du harcèlement pour les agents de la Ville, du CCAS et de la Métropole du Grand Nancy.

23 K€ seront attribués en 2024 aux associations de la ville agissant en faveur de la promotion des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, dans le domaine du handicap, il est prévu un budget de 13 K€ pour soutenir les actions des acteurs de la ville. Il

convient ici de rappeler la dynamique collégiale engagées à travers le plan d'actions « citoyenneté et handicap » qui a fait l'objet d'un rapport d'étape au conseil municipal de février 2024. Il convient ici de souligner la proposition, dans le cadre de ce budget, de création d'une nouvelle autorisation de programme dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement dédiée à l'accessibilité des bâtiments de la Ville de Nancy.



• Santé

La santé constitue un enjeu majeur tant du point de vue de la qualité de vie des habitants que de l'attractivité du territoire.

La Ville de Nancy est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de la santé et du bien-être avec des attentes particulières de réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales. L'autonomie des nancéiens en matière de santé est également recherchée.

La mission santé de la Ville de Nancy apporte son soutien aux associations actives sur le territoire. En 2023, 32 associations ont été soutenues financièrement par la Ville de Nancy afin de porter leur projet de promotion et de prévention en santé publique. Ce soutien sera porté à 57 K€ en 2024.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Charges de gestion	11 585,00 €	
Fluides	45 950,00 €	
Subventions versées	64 000,00 €	
Conventions, subventions et mécénat		25 000,00 €
<b>Total général Santé</b>	<b>121 535,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>

Investissement	Dépenses
Gros entretien réparations	20 000,00 €
<b>Total général Santé</b>	<b>20 000,00 €</b>

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030	Recettes
VILLE SOLIDAIRE	71 903	103 626	1 516 471	2 418 274,69	1 144 582,00
MAISON DES FEMMES	71 903	103 626	1 516 471	2 418 274,69	1 144 582,00



La ville renforcera par ailleurs, notamment au travers de ses moyens de communication, ses actions de sensibilisation et de prévention aux cancers, aux maladies chroniques et à la santé mentale tout au long de l'année.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la Ville de Nancy s'engage également dans la lutte contre toutes formes d'addictions à travers plusieurs projets : la démarche Ville Libre Sans Tabac, la création d'une charte « label nuit » ou la campagne de prévention auprès des étudiants sur les conduites à risque. Afin de mener ces actions de prévention sur les conduites addictives une convention de financement a été signée en novembre 2023 avec la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Enfin, en matière d'investissement, le plan bancs se poursuivra en 2024 avec l'installation de 100 bancs/assises par an sur l'espace public en concertation avec les usagers et les instances de démocratie locale (20 K€).

### Ville entreprenante et expérimentale

Cet axe regroupe les crédits dédiés à l'économie, aux commerces et aux marchés, à l'attractivité de la ville, à l'emploi (insertion et apprentissage), ainsi qu'à l'action internationale selon la répartition suivante :

#### • Economie, commerce, marchés et attractivité

Ce centre de responsabilité regroupe à la fois les crédits afférents au développement commercial et à l'attractivité (actions du manager de commerce, subventions aux associations de commerçants, animations commerciales, gestion et animation du port de plaisance, soutien à l'économie sociale et solidaire etc...) ainsi que le budget annexe des halles et marchés.

S'agissant des crédits de fonctionnement, le budget 2024 est globalement stable, malgré l'intégration des dépenses liées aux cotisations et aux actions protocolaires.

Ainsi, les actions relatives à l'attractivité et à l'animation commerciale ou encore le soutien aux acteurs du commerce et de l'économie sociale et solidaire sont reconduits.

Dans le cadre du partenariat portant sur le développement et le rayonnement du commerce et de l'artisanat nancéiens entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe et Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est, l'association les Vitrites de Nancy et la Ville de Nancy, est renouvelée et rehaussée la subvention attribuée aux Vitrites de Nancy pour un montant de 141K€. Elle doit permettre à l'association de poursuivre son action d'animation commerciale et son travail d'accompagnement des commerces de Nancy.

Par ailleurs, un total de 34 K€ est prévu pour soutenir l'ensemble des autres associations de commerçants participant à l'animation du territoire.

En parallèle, la Ville de Nancy poursuit son engagement en soutenant ou mettant en œuvre des animations visant à favoriser l'attractivité et la dynamique du territoire, disposant d'un budget de 75K€. Dans ce budget, sont valorisées les actions spécifiques menées par le manager de commerce pour poursuivre le travail d'animation et de coordination des acteurs, de communication et de prospection d'enseignes.

La gestion des 5 marchés dont 2 marchés couverts participe de l'attractivité, la convivialité et l'animation du territoire et des quartiers au sein desquels ils sont implantés. Participant à la



Plantation participative sur le chemin piéton, rue Gambetta

diversité de l'offre de proximité, certains marchés disposent d'un rayonnement parfois très large, tels que le marché central ou le marché dominical du Plateau de Haye.

Pour maintenir et développer l'attractivité des marchés, les dépenses de fonctionnement sont maintenues. Par ailleurs, en matière d'investissement, il est prévu les différentes actions suivantes :

- La mise en place d'une analyse fonctionnelle, structurelle et optimisation du fonctionnement du Marché Central de Nancy ;
- La végétalisation de la façade sud du marché central ;
- La pose de portes coupe-feu au marché central ;
- La mise en place d'une étude de structure sur le bâti du marché d'Haussonville.

La gestion du marché du plateau de Haye sera également sécurisée grâce à une meilleure gestion des accès.

S'agissant du port de plaisance St Georges, dont la Ville de Nancy assure la gestion de concession du site propriété de Voies Navigables de France (VNF), le budget affecté au bon fonctionnement et à l'animation reste stable mais doit prendre en compte des éventuelles revalorisations de versement VNF. Il convient de préciser que l'activité portuaire étant une compétence de la Métropole du Grand Nancy, le transfert de la gestion de l'équipement a été voté en décembre 2023 et sera effectif au 1er juillet 2024, à l'issue des résultats de la Commission Locale pour l'Evaluation des Charges Transférées. Ainsi, en cours d'année, le budget sera transféré à la Métropole du Grand Nancy. Les crédits sont donc inscrits pour le premier semestre uniquement.

Par ailleurs, le BP 2024 est doté de 1,719 M€ de crédits de paiement dédiés à la rénovation du Grand Hôtel de la Reine (pavillon Alliot). Ces travaux importants de rénovation sur les trois prochaines années permettront de transformer l'établissement, propriété de la Ville de Nancy et loué au Groupe hôtelier Ferré (qui investira également plusieurs millions d'euros), en Hôtel 5 étoiles. Ce sera un facteur d'attractivité supplémentaire pour Nancy qui va permettre d'accroître son rayonnement.

En 2024, la Ville de Nancy poursuivra sa coopération avec l'association Saveurs Paysannes afin de promouvoir une alimentation durable, de qualité et en circuits courts. C'est notamment dans ce cadre que se tient chaque année la manifestation Campagn'art au Parc de la Pépinière à l'automne.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	106 589,00 €	
Charges de gestion	453 075,00 €	
Fluides	151 653,80 €	
Subventions versées	175 000,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		1 664 700,00 €
Reversements de fiscalité	7 000,00 €	
Fiscalité		7 000,00 €
<b>Total général Economie et Attractivité</b>	<b>893 317,80 €</b>	<b>1 671 700,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Autorisation de programme	1 769 895,00 €	
Gros entretien réparations	246 104,00 €	8 235,00 €
<b>Total général Economie et Attractivité</b>	<b>2 015 999,00 €</b>	<b>8 235,00 €</b>

**• Emploi, insertion et apprentissage**

Ce centre de responsabilité regroupe l'ensemble des actions conduites en faveur du développement de l'emploi. Soucieuse des questions d'inclusion, la Ville de Nancy propose et développe des chantiers d'insertion autour de 3 supports d'activité, le bâtiment, l'entretien des espaces verts et de la voirie, permettant aux personnes éloignées de l'emploi d'envisager une insertion professionnelle.

Au-delà d'un retour vers l'autonomie financière, cet accompagnement vers l'emploi contribue à la levée des freins sociaux et permet aux bénéficiaires de retrouver une place dans la société. Environ 80 personnes accompagnées par an.

Pour ce faire la Ville de Nancy reçoit des subventions de l'Etat principalement, à hauteur de plus de 500 K€. En retour la Ville de Nancy déploie des moyens humains pour l'encadrement du public et matériels pour la réalisation des chantiers d'insertion, véritables terrains d'apprentissage.

En parallèle, la Ville de Nancy soutient l'accompagnement des mineurs et jeunes adultes dans le cadre de missions de Travail d'Intérêt Général (TIG) ou de mesures de réparations, en les accueillant au sein de ses Chantiers d'Insertion pour des peines allant de 70 à 240 h.

Le service gère également le suivi administratif des contrats d'apprentissage, soit environ 50 apprentis répartis sur l'ensemble des services de la Ville de Nancy permettant ainsi à de jeunes de 16 à 29 ans une entrée dans la vie active progressive.

Une subvention à la Mission Locale du Grand Nancy est prévue au budget pour un montant de 193 K€.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	2 163 132,00 €	
Charges de gestion	154 300,00 €	
Subventions versées	193 500,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		43 000,00 €
Recettes exceptionnelles		500 000,00 €
Conventions, subventions et mécénat		49 000,00 €
<b>Total général Emploi, Insertion et apprentissage</b>	<b>2 510 932,00 €</b>	<b>592 000,00 €</b>



Remise des prix pour Ma ville, mon Projet au Palais du gouvernement

• **Action internationale**

L'action internationale de la Ville de Nancy est une politique publique qui vise à renforcer le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire.

Elle s'articule autour de 3 objectifs :

- (Re)placer Nancy et le Grand Nancy sur la carte de l'Europe
- Conforter l'ouverture européenne et internationale de Nancy et du Grand Nancy
- Ancrer les événements européens et internationaux.

Les partenariats établis avec de nombreuses villes dans le monde avec lesquelles Nancy échange expertise et bonnes pratiques, mène des réflexions autour des valeurs à défendre, des biens communs à préserver et des compétences à renforcer, permettent aux citoyens de s'ouvrir au monde et à notre collectivité à la fois d'apprendre des villes sœurs et de promouvoir son propre savoir-faire.

Eu égard à l'urgence climatique et au rôle des collectivités territoriales pour la protection du climat, Nancy entend

continuer à mobiliser l'ensemble de ses partenaires européens et internationaux autour des sujets de transformations démocratique, sociale et solidaire, et climatique

**Jumelages et Partenariats**

La Ville de Nancy fait vivre au quotidien l'amitié entre les peuples par le biais de ses jumelages. Elle poursuivra le développement des coopérations engagées et concrétisera de nouveaux projets avec ses villes jumelées. Ainsi l'année 2024 verra se concrétiser le nouveau jumelage signé avec Vinnytsia en Ukraine et le partenariat avec Saïda au Liban. Les stages d'été d'étudiants des villes jumelées seront également reconduits.

2024 sera également une année de célébration de l'anniversaire de 4 jumelages :

- 70ème anniversaire du jumelage avec Newcastle
- 70ème anniversaire du jumelage avec Liège
- 60ème anniversaire du jumelage avec Padoue

- 40ème anniversaire du jumelage avec Kiryat Shmona.

**Promotion de l'Idéal européen**

La Ville favorisera la construction européenne et mettra en place des événements autour de l'Europe et des valeurs qu'elle défend, tel que « En Mai, faites l'Europe », qui associera également les Ateliers de Vie de Quartiers et les associations du territoire.

**Diplomatie**

Nancy continuera ses coopérations étroites avec le corps diplomatique, accueillera en son sein des délégations des ambassades et des consulats, et organisera des événements en lien avec ces représentations.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	2 233,00 €	
Charges de gestion	96 442,00 €	
Subventions versées	9 000,00 €	
Conventions, subventions et mécénat		16 000,00 €
<b>Total général Action internationale</b>	<b>107 675,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030	Recettes
ATTRACTIVITÉ	567 067	721 114	1 769 895	9 326 649,85	400 000,00
GRAND HOTEL DE LA REINE	567 067	721 114	1 719 895	9 226 649,85	400 000,00
BRASSERIE PARC PEPINIÈRE - ETUDES PRÉALABLES			50 000	50 000,00	



### 3.3. VILLE DÉ-CARBONÉE ET NATURE

• **Urbanisme écologique**

En matière d’investissement, le budget 2024 dispose de 210 K€ de crédits répartis sur 3 dispositifs :

- L’octroi de subventions d’équipement pour le ravalement des façades, avec l’instauration de 2 nouveaux périmètres d’intervention : l’un sur le centre-ville dans le cadre de l’ORT, et l’autre dans le quartier St Pierre René 2 pour accompagner l’OPAH-RU mise en place par la Métropole.

- L’octroi d’une aide financière aux propriétaires menant des travaux d’amélioration de leurs logements (travaux d’autonomie ou d’amélioration de la performance énergétique) dans le cadre du PIG (Programme d’Intérêt Général),

- Le développement d’un partenariat avec Ville vivante pour apporter aux propriétaires de locaux vacants en centre-ville une ingénierie pour les accompagner dans la rénovation et la reconfiguration du parc d’habitat ancien.

Ces 3 dispositifs ont un objectif commun : la lutte contre la vacance pérenne et structurelle des logements dans le centre-ville de Nancy et dans le quartier St Pierre René 2 Bonsecours.

Une dépense exceptionnelle est également prévue en investissement à hauteur de 575K€. Cette dépense permettra de soutenir un bailleur social, dans le cadre d’une opération de reconversion du site du Rectorat. Cet investissement sera soutenu à hauteur de 287 K€ par le fonds vert.

Fonctionnement	Dépenses
Dépenses de personnel	2 087 135,00 €
Charges de gestion	239 540,00 €
Subventions versées	341 000,00 €
<b>Total général Urbanisme écologique</b>	<b>2 667 675,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Gros entretien réparations	785 000,00 €	287 000,00 €
<b>Total général Urbanisme écologique</b>	<b>785 000,00 €</b>	<b>287 000,00 €</b>

• **Nature & transition écologique**

Le plan « Arbres et nature en ville » sera présenté en conseil municipal du mois de mars 2024. Pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et permettre à Nancy d'être moins minérale à l'horizon 2050, ce plan partenarial établi en lien étroit avec la Métropole présentera pour les années à venir les 100 engagements de la Ville et de la Métropole en faveur de la nature en ville. Planter partout où cela est possible, désimpermeabiliser, favoriser la biodiversité, sont des impératifs face au dérèglement climatique et à l'effondrement des espèces.

Planter partout où cela est possible suppose d'identifier tous les espaces où il est possible de planter mais aussi des renouvellements importants de plantations existantes, des secteurs à verdir dans les cimetières, dans l'aire piétonne au centre-ville, le long des aménagements liés à la mise en place du plan métropolitain des mobilités, ou encore dans les cours d'écoles, lieux où verdissement et pédagogie peuvent se conjuguer pour une efficacité maximale. Les établissements d'enseignement supérieur et les scientifiques, l'OMH, les bailleurs sociaux seront associés à la gouvernance du plan « Arbres et nature

en ville » afin qu'ils puissent le nourrir de leur expertise et s'engager à leur tour. Les priorités recensées pour la Ville de Nancy dans le cadre de ce plan sont les suivantes : réaménager les serres municipales avec un objectif d'ouverture sur le quartier, étudier une extension du parc Blondlot, créer des dispositifs de soutien aux propriétaires privés, mettre en œuvre le plan de gestion du parc de la Pépinière, réaliser des études faune/flore. La participation des habitants sera un des enjeux et une des conditions de réussite de ce plan.

En effet, agir autour des espaces privatifs suppose aussi d'impliquer le citoyen. Plus que jamais, il nous faut partager les richesses, l'information, accentuer les solidarités. La labellisation écologique est un excellent laboratoire coopératif pour cela. Modifier la structure même de nos 187 hectares d'espaces de nature, y associer l'ensemble de nos équipes et les usagers, permet de progresser. Le label Ecojardin reste la référence dans le domaine de la gestion écologique des espaces végétalisés. Douze parcs et jardins de Nancy maintiennent cette distinction en respectant scrupuleusement les 150 critères du référentiel. Planification et intégration du site, eau, faune, flore, mobilier et

matériaux, matériels et engins, formation des agents et information du public sont donc gérés efficacement et dans le respect de l'environnement.

Autre expérience de sensibilisation démultipliée en 2024, l'opération " les mardis aux serres ". Après le succès répété chaque année depuis 2015, la demande des publics est forte pour une ouverture élargie de notre précieux centre de production florale. Celui-ci accueille donc de nouveaux citoyens qui, par leurs gestes verts dans ces ateliers participatifs, agissent directement pour la préservation de leur cadre de vie. En fleurissant leur ville, ils affirment là encore leur attachement aux valeurs positives d'un vivre-ensemble. Par ailleurs, "les mercredis de la Pep" et "les jeudis de Godron" sont proposés avec là encore, un programme de sensibilisation à l'écologie urbaine basé sur l'action. Les citoyens viennent travailler dans un espace prestigieux grâce à des ateliers encadrés, ils apprennent des jardiniers de la Ville et peuvent appliquer ces nouveaux savoirs dans la sphère privée, le jardin, la cour, le balcon. Pour la saison de plantation 2023-2024, la Ville de Nancy a décidé, en lien avec la Métropole du Grand Nancy, de proposer aux habitants et particulièrement au



public scolaire de participer aux plantations dans les nouveaux espaces végétalisés. Ainsi, des plantations participatives ont été organisées sur le chemin piéton, rue du Sergent Blandan, avenue de la Libération et se poursuivront rue Saint Jean et sur le Square Camille Cavallier.

Agir auprès des citoyens suppose également d'être exemplaire dans notre gestion et d'améliorer, sans cesse, la qualité des espaces de nature. C'est ainsi que le Plan de gestion de la Pépinière sera également voté au conseil municipal du mois de mars permettant ainsi d'acter les orientations stratégiques retenues pour les dix prochaines années de la vie du parc. C'est ainsi qu'un budget annuel de 400 K€ sera affecté à la réalisation de ce plan de gestion et permettra de mener des actions d'envergure : changement ou modernisation du mobilier, réaménagement de l'aire de jeux, amélioration de la signalétique, opérations de désimperméabilisation et de renaturation de certains espaces artificialisés.

Un autre espace emblématique de la Ville fera l'objet d'une végétalisation en 2024 : la place des Vosges, dans le cadre d'un projet retenu lors de l'édition 2023 du budget participatif. 9 arbres seront plantés, des bancs ainsi qu'une fontaine à eau potable seront installés afin de redonner à la place sa fonction de lieu de rencontre et de convivialité et de mieux partager cet espace entre les différents usages.

En 2022 et 2023, les restrictions de l'usage de l'eau et les sécheresses récurrentes des sols supposent d'accentuer encore les économies d'eau et de stocker cette ressource essentielle aux plantations. De nouveaux récupérateurs s'installent dans des parcs, des jardins et des lieux de production. Une nouvelle cuve de 240 m3 sera intégrée dans les serres municipales au printemps 2024. Cela confortera les capacités d'arrosage de

façon conséquente. Cette récupération de l'eau reste à accentuer d'où une enveloppe de 25 K€ prévue à cet effet. Autre chantier significatif dans ce domaine de la préservation de l'eau, après la réfection de l'étanchéité d'un bassin du parc Olry, c'est au tour de celui du parc Blondlot de connaître une opération similaire. L'Agence de l'Eau soutient fortement ces projets via des subventions.

Toujours en matière de gestion des espaces de nature, la revitalisation et la définition d'un nouveau projet sur pour l'île Vilgrain actuellement en friche et interdite au public débiteront cette année. Une gestion extensive en faveur de la biodiversité sera progressivement mise en place à compter de la mi-2024.

Enfin, Le Jardin éphémère 2024, le XXI<sup>e</sup> du nom, a pour titre « L'atelier du sensible ». Centrée sur l'industrie, la création des jardins de la ville de Nancy aborde de multiples facettes de cette thématique. La scénographie aborde la thématique industrie dans son dessin global. Le jardin prend la forme d'un engrenage géant. De cette pièce emblématique découle toute la mécanique de l'Ephémère. Les différentes scènes s'articuleront pour raconter l'histoire intime, parfois conflictuelle mais souvent coopérative entre l'inventivité sans fin de l'homme en matière de technologies et ce qu'il décrit comme son « environnement », c'est à dire l'élément naturel qui l'entoure ou plutôt dont il fait partie. Le jardin repose toujours sur plus de trente partenariats dont l'UIMM, Daum, l'IGN, l'ENGREF, qui permettent à ce jardin de vivre et d'exister.

La gestion courante du service nécessite 871 K€ pour l'achat de fournitures tant pour l'entretien des espaces végétalisés que pour celui des bâtiments. Il est à noter également un crédit de 400 K€ pour le plan de gestion de la Pépinière

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	7 417 887,00 €	
Charges de gestion	1 109 255,00 €	
Fluides	376 199,52 €	
Subventions versées	30 500,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		10 000,00 €
Recettes exceptionnelles		100 000,00 €
<b>Total général Nature et transition écologique</b>	<b>8 933 841,52 €</b>	<b>110 000,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Autorisation de programme	550 000,00 €	
Gros entretien réparations	949 390,00 €	271 497,24 €
<b>Total général Nature et transition écologique</b>	<b>1 549 390,00 €</b>	<b>271 497,24 €</b>



• **Mobilités & stationnement**

La Ville de Nancy accompagne la mise en œuvre du plan métropolitain des mobilités pour répondre aux attentes des habitants d’une ville plus apaisée et faire évoluer les modes de déplacements – que ce soit en voiture, en transports en commun, à vélo ou à pieds. Chacun doit bien pouvoir bénéficier d’une solution adaptée.

A ce titre, les travaux d’aménagement du chemin piéton de Nancy qui s’étend sur deux kilomètres de la rue Gambetta à Saint Nicolas se poursuivent avec la finalisation des travaux dans la rue du Pont Mouja pour le printemps, et la réalisation des aménagements végétalisés sur la Grande rue entre la place Saint Epvre et la place Vaudémont pour la fin d’année 2024. Les enjeux sont multiples pour le centre de Nancy : améliorer le cadre de vie, rééquilibrer l’usage de l’espace public au bénéfice des mobilités douces, réduire les pollutions, profiter d’un environnement plus attractif pour les piétons avec des parcours urbains repensés et sécurisés.

De même, après une année d’expérimentation positive en 2022 rue Saint Fiacre, plusieurs nouvelles rues scolaires ou d’apaisement de l’espace public autour des écoles seront expérimentées ou mises à l’étude en 2024 (écoles Moselly, Buthégnemont, Saint Georges, Alfred Mézières, Charlemagne).

Concernant plus spécifiquement notre politique de stationnement, il convient de rappeler ici, dans le contexte financier qui pèse sur les ménages, que la ville a décidé de ne pas augmenter ses tarifs de stationnement pour les résidents que ce soit pour les abonnements des résidents ou le stationnement horaire.

Il n’y aura pas de nouvelles extensions du stationnement payant en 2024. Concernant le secteur Sud, Saurupt, l’extension annoncée, à l’aune de la tension anticipée sur le stationnement de surface du fait de déplacement des services du Rectorat de l’académie Nancy-Metz est temporisée en tenant compte des travaux de chauffage urbain qu’il convient de terminer en 2024 avant d’engager l’extension du stationnement.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Charges de gestion	2 898 937,00 €	
Fluides	75 698,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		9 685 039,00 €
Reversements de fiscalité	666 840,00 €	
Mouvements interbudget		40 000,00 €
<b>Total général Mobilités &amp; Stationnement</b>	<b>3 641 475,00 €</b>	<b>9 725 039,00 €</b>

Investissement	Dépenses
Gros entretien réparations	1 365 000,00 €
<b>Total général Mobilités &amp; Stationnement</b>	<b>1 365 000,00 €</b>



## BUDGET PRIMITIF 2024

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030	Recettes
NATURE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	1 367 526	140 325	550 000	5 268 144,87	49 800,00
BASSIN DE LA PÉPINIÈRE	-			1 074 970,40	-
PLAN DE GESTION PARC DE LA PEPINIÈRE	24 005	7 524	400 000	1 255 024,00	-
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	1 343 522	132 801	150 000	2 938 150,47	49 800,00

L'évolution des mobilités qui a été engagée nous invite également à poursuivre la réflexion visant à définir une meilleure cohérence entre le stationnement sur voirie et le stationnement dans les parkings en ouvrage.

Le budget 2024 prévoira les dépenses liées à l'entretien courant du parc de stationnement de voirie et à l'achat de matériel permettant notamment le renouvellement partiel du parc d'horodateurs devenus vieillissants et parfois obsolètes pour certains.

Concernant les parkings, la Ville de Nancy poursuit les actions engagées pour améliorer l'accueil et la sécurité des usagers.

C'est ainsi que les travaux se poursuivront au parking Stanislas, Vaudémont, Charlemagne, Manufacture et Dom Calmet. Le parking de la place des Vosges fera l'objet d'une attention particulière, l'objectif étant de renforcer sa sécurité.

L'effort budgétaire portera surtout sur la politique d'attractivité des parkings en ouvrage de la ville : un investissement de près d'1,06 M€ sera mobilisé pour soutenir la rénovation et la sécurisation des parkings en ouvrage et aire de stationnement ainsi que la poursuite de l'équipement des parkings en bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE).

Il convient de préciser qu'une partie des parkings en ouvrage de la Ville fera l'objet d'un transfert à la Métropole programmé à l'horizon du 1er janvier 2025, dans le cadre de la mise en cohérence de la politique des mobilités sur le territoire.

### Ville citoyenne et participative

#### • Citoyenneté

Le budget de fonctionnement de la Mission Participation et Instances de quartier, de 192 K€, est destiné au :

- Financement de prestations intellectuelles pour le développement de la Démocratie participative locale comprenant l'évaluation à mi-parcours du Budget participatif et l'accompagnement des Ateliers de Vie de Quartier, dans le cadre d'actions de formation notamment, ou encore la mise en œuvre de l'observatoire municipal (37 K€).
- Financement, à titre exceptionnel en 2024, des Rencontres Nationales des Budgets Participatifs, réunissant, en novembre, les collectivités et établissements publics organisatrices d'un Budget Participatif, et impliquant les habitants de la Ville et de la Métropole dans la préparation et la mise en œuvre de l'événement (30 K€).
- Financement de 125 K€ de subventions aux associations de quartier de Nancy, à savoir les associations d'habitants chargées de l'animation et des festivités de quartier (98 K€), ainsi qu'aux Ateliers de Vie de Quartier, constitués en 11 associations depuis janvier 2024, afin de faciliter le développement de leurs actions de proximité (26 K€).



Fonctionnement	Dépenses
Charges de gestion	67 390,00 €
Subventions versées	125 100,00 €
<b>Total général Citoyenneté</b>	<b>192 490,00 €</b>

• Budget participatif

La Ville de Nancy engage cette année la quatrième édition du Budget Participatif, conçu comme un dispositif permettant de développer de nouvelles manières de conduire l'action publique locale où l'expertise, l'initiative et l'implication citoyenne est reconnue et partagée, en confiance, avec les élus municipaux.

Cette démarche de co-construction de la ville, s'appuie sur la proximité permanente entre les élus et les habitants en usant de tous les moyens de dialogue déjà éprouvés : échanges sur les réseaux sociaux, réunions publiques au sein des quartiers en fin d'année 2023, rencontres quotidiennes avec les habitants et les acteurs locaux, relations constantes et démarches projets avec les Ateliers de Vie de Quartier.

Le Budget Participatif de la Ville de Nancy est fixé à 1M€ et engage donc depuis 2020 un montant total de 3,8 M€ d'investissement destinés à financer les projets proposés et décidés par les habitants, soit 177 projets réalisés entre 2020 et 2023 et impliquant plus de 4 000 habitants dans toutes les phases du dispositif.

Cette année, 218 projets ont été déposés par les habitants et font actuellement l'objet d'une instruction partagée, pour éligibilité, avec les porteurs de projets, les A.V.Q et les services municipaux, pour une présentation au vote citoyen en avril.

A cette occasion, et selon les recommandations de l'Assemblée Citoyenne réunie en 2023, est lancée une évaluation du dispositif afin de questionner la nature des projets développés (thèmes, localisations...) et l'implication citoyenne lors de l'appel à projets jusqu'à la mise en œuvre.

Comme en 2023, le budget 2024 ouvre une Autorisation de Programme (AP) consacrée au Budget Participatif d'un montant d'1 million d'euros.



Investissement	Dépenses
Autorisation de programme	1 000 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 000 000,00 €</b>

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030
<b>BUDGET PARTICIPATIF</b>		564 771	1 000 000	2 564 771,34
BP : BUDGET PARTICIPATIF			1 000 000	2 000 000,00
BP 2023 : 1-PLANTATION D'ARBRES		224 479		224 479,20
BP 2023 : 2-RECUPERER L'EAU DE PLUIE		120 000		120 000,00
BP 2023 : 3-CRÉER DES RUES JARDIN				
BP 2023 : 4-INSTALLER DES FONTAINES D'EAU POTABLE		21 064		21 064,00
BP 2023 : 5-RENOVER L'ESPACE ANIMALIER PARC DE LA PEPINIERE		24 907		24 906,66
BP 2023 : 6-INSTALLER DES CASIERS SOLIDAIRES		4 448		4 447,80
BP 2023 : 7-INSTALLER EQUIPEMENTS SPORTIFS ACCES LIBRE QUARTIER		169 874		169 873,68

## 3.4. VILLE DES PROXIMITÉS ET DE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS

### • Sécurité & propreté

L'attractivité de la ville et l'amélioration continue du cadre de vie doivent permettre d'offrir aux habitants un environnement apaisé où ils se sentent en sécurité. Ces deux axes constituent les principales priorités du budget 2024.

Dans le domaine de la sécurité, les dispositions prises par la Ville de Nancy dès le début de ce mandat traduisent la volonté politique d'apporter des réponses adaptées aux phénomènes de nuisances et de troubles à la tranquillité publique. Depuis 2020, les effectifs de la police municipale ont augmenté de 33% et cette hausse va se poursuivre en 2024. La mise en œuvre de la nouvelle doctrine d'emploi axée sur la proximité a permis le déploiement de 4000 patrouilles pédestres dans tous les quartiers de la ville et de 200 patrouilles cyclistes. Ce travail de proximité est prolongé en 2024 en insistant davantage sur le meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers.

Par ailleurs, après la mise en place des points de contacts fixes dans les quartiers, la ville souhaite les développer en toute période de l'année et sur tout le territoire en ayant une véritable approche des Nancéiens en vue de recueillir leurs questionnements, leurs inquiétudes mais également de les orienter vers les services compétents. Pour conforter ce principe et offrir un espace plus adapté,



la ville de Nancy a décidé d'aménager un Poste Mobile Avancé pour un montant de 18 k€.

De nouveaux moyens seront aussi accordés à la police municipale par l'acquisition de motocyclettes 700 cm3, avec l'achat programmé de 2 nouvelles motos en 2024, portant son parc à 4 motos 700 cm3, pour un montant de 38 K€.

Le parc automobile est également conforté d'un véhicule supplémentaire, pour un montant de 38 K€, permettant d'accompagner l'augmentation des effectifs de la police municipale.

Le poste vidéoprotection augmente nécessairement puisque 11 caméras supplémentaires ont été installées en 2023 portant leur nombre à 67 en 2024. Le coût de rattachement au CSU est de 134 K€.

50 K€ seront affectés en 2024 au renouvellement de caméras afin de maintenir l'efficacité du dispositif et un travail est conduit pour parfaire le maillage du territoire et adapter le parc de caméras aux évolutions de la ville.

Il est aussi proposé - pour le budget 2024 - de réintégrer les dépenses d'habillement dans le budget global de la direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la Propreté, pour un montant de 55 k€ en investissement et 83 K€ en fonctionnement.

Au regard des évolutions observées en matière de délinquance, d'errance et de vie nocturne, la ville de Nancy a diagnostiqué certaines faiblesses sur les dispositifs existants

qui ne permettent pas aujourd'hui, de répondre de manière efficace et coordonnée sur ces différents sujets. C'est pourquoi, elle a décidé de créer un service de médiation pour renforcer sa présence dans les quartiers politiques de la ville mais également pour mettre en place une action de médiation de nuit en centre-ville afin d'encadrer les noctambules dans l'espace public et d'initier une médiation en matière d'errance afin de garantir la prise en charge des personnes errantes et/ou marginalisées, en prévenant les troubles à la tranquillité publique. Outre la création d'un poste de responsable de service et le recrutement de 7 agents de médiation, 11 K€ sont budgétés en fonctionnement et 13 K€ en investissement en 2024.

Concernant la propreté, la ville réaffirme sa politique volontaire en 2024 et s'intensifiera du fait de l'articulation des différents services municipaux, que sont la police municipale, la brigade de surveillance de la voie publique, Nancy Ville Propre et les services métropolitains.

actions de proximité (avec une attention particulière sur les biodéchets) et à faire appliquer la Charte des manifestations responsables. Le budget 2024 est augmenté de 5 K€ afin de procéder au renouvellement des cendriers de rue, implantés dans le cadre du budget participatif, pour lutter contre l'abandon des mégots sur le domaine public. La valorisation de l'ensemble des actions de récupération des mégots auprès de l'Alcome permettra de dégager des recettes à hauteur de 50 K€.

A ce titre, l'enveloppe budgétaire dédiée à la Brigade de Surveillance de la Voie Publique reste stable et ses missions se développent en lien notamment avec la mission éco-citoyenneté qui est désormais le service porteur en charge de la gestion de la compensation du nettoyage manuel de la Métropole du Grand Nancy, pour la ville de Nancy.

La ville développe les champs de la prévention en matière de gestion des déchets en lien avec les services de la métropole. Les principaux axes de travail consistent à prévenir, à sensibiliser les usagers et les publics cibles (étudiants, commerçants, bailleurs, membres des AVQ) sur les questions de gestion des déchets, à valoriser l'implication citoyenne en les accompagnant dans leurs projets (clean walk...), à participer à l'animation des Ateliers de Vie de Quartiers sur le volet « propreté et gestion des déchets », à développer les

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	9 575 025,00 €	
Charges de gestion	3 611 159,00 €	
Fluides	126 640,88 €	
Subventions versées	41 000,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		614 000,00 €
Conventions, subventions et mécénat		50 000,00 €
<b>Total général Sécurité et propreté</b>	<b>13 353 824,88 €</b>	<b>664 000,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Gros entretien réparations	1 899 600,00 €	1 509 100,00 €
<b>Total général Sécurité et propreté</b>	<b>1 899 600,00 €</b>	<b>1 509 100,00 €</b>



• Animation de la Ville

Ce chapitre regroupe les crédits principalement liés aux foires de printemps et d'automne, la fête nationale, ainsi que l'ensemble des animations ne relevant pas spécifiquement de la politique culturelle ou des manifestations sportives.

Il convient de mentionner l'étude consacrée à la relocalisation de la foire attractive de printemps qui vise à éclairer la collectivité sur la manière dont cette foire peut être maintenue en centre-ville, tout en permettant la requalification de l'espace Carnot/ Léopold.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	4 642,00 €	
Charges de gestion	351 900,00 €	
Fluides	10 093,24 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		583 000,00 €
Fiscalité		44 645,00 €
<b>Total général Animation dans la ville</b>	<b>366 635,24 €</b>	<b>627 645,00 €</b>

Investissement	Dépenses
Gros entretien réparations	135 000,00 €
<b>Total général Animation dans la ville</b>	<b>135 000,00 €</b>

• **Services à la population**

L'année à venir sera marquée par les élections européennes et leur organisation. Ce scrutin a lieu le dimanche 9 juin 2024, il fait l'objet d'un seul tour et concerne les 58 bureaux de vote présents sur l'ensemble de la ville. Cette élection a pour particularité d'avoir un nombre très important de listes de candidats. En effet, lors des dernières élections européennes, 34 listes avaient été déclarées en Préfecture.

Sont regroupés les crédits afférents au fonctionnement de l'état civil, l'organisation du recensement de la population et des élections, la gestion administrative des cimetières en lien avec le bureau des décès de l'hôtel de ville et les mairies de quartier.

Il est à noter que le niveau de service public apporté aux usagers reste constant afin de garantir au quotidien une action de qualité et de proximité.

Les principales missions sont exercées par la Direction de la Citoyenneté qui assure les compétences régaliennes pour le compte de l'État par le biais du service de l'État Civil et celui du service population pour la production des titres d'identité (Carte Nationale d'Identité et passeports) entre autres. L'accomplissement de ces différentes activités nécessite l'achat de fournitures obligatoires comme les livrets de famille (en cas de mariage ou de naissance), de feuillets de registres ou de matériel pour la délivrance des titres d'identité.

Parmi ces dépenses obligatoires figurent également celles permettant l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes qui ne sont pas en capacité de régler leurs propres funérailles. La commune doit donc prendre à sa charge cette dépense qui voit son montant s'accroître depuis quelques années (+ 20 % en 2023) suite aux différentes crises sanitaires ou économiques, (un montant de 40 000 € est prévu).



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	19 972 675,00 €	
Charges de gestion	206 823,00 €	
Fluides	29 166,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		482 200,00 €
Conventions, subventions et mécénat		135 000,00 €
Compensations, dotations et concours de l'Etat		21 000,00 €
<b>Total général Services à la population</b>	<b>20 208 664,00 €</b>	<b>638 200,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Autorisation de programme	200 000,00 €	1 900 000,00 €
Gros entretien réparations	60 000,00 €	
<b>Total général Services à la population</b>	<b>260 000,00 €</b>	<b>1 900 000,00 €</b>

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030	Recettes
MAIRIE DE QUARTIER			200 000	4 800 000,00	1 900 000,00
MAIRIE DE QUARTIER DU PLATEAU DE HAYE			200 000	4 800 000,00	1 900 000,00

## 3.5. VILLE RESPONSABLE

Cet axe regroupe essentiellement les crédits dévolus aux services supports des politiques publiques, qu'il s'agisse des services administratifs, pour une commande publique plus responsable par exemple, des services techniques, qui assurent en régie une multitude de prestations pour en maîtriser les coûts, ou de Ville numérique pour moderniser l'administration.

### • Administration générale

Les crédits de l'administration générale concourent à la bonne gestion de l'ensemble des services administratifs, dits « services supports » tels que les Moyens généraux, les Ressources Humaines, les Affaires juridiques, la Commande Publique, les Finances, etc...

On note par ailleurs l'apparition d'un service mutualisé de la communication interne en mai 2023 avec la Métropole du Grand Nancy afin d'enrichir les collaborations déjà existantes au profit d'un service public de meilleure qualité. Le service continuera son travail de structuration au cours de l'année 2024 en poursuivant 5 orientations :

- Continuer de restructurer et de sécuriser l'intranet de la Ville en permettant aux agents de disposer d'une information permanente et réactive et en leur permettant de disposer progressivement d'un espace bureautique complet. Cette orientation contribue

fortement à faciliter le travail des agents au quotidien en rendant plus lisibles et plus accessibles les informations et modalités de travail (procédures internes, « qui fait quoi », santé et sécurité, restauration, actions culturelles, action sociale, règles RH...)

- Donner du sens en diffusant aux agents des informations régulières sur les grands projets de la collectivité et sur le contexte dans lequel l'action municipale s'inscrit. Un renforcement de l'affichage sur les différents sites municipaux s'est également déployé pour que chaque agent puisse avoir accès aux informations internes

- Valoriser les agents et renforcer leur sentiment d'appartenance en valorisant leurs réalisations

- Soutenir la communauté managériale en l'appuyant dans son rôle de pédagogique auprès des agents sur les actions conduites et à conduire, par la production d'outils divers. Début 2023, le nouveau guide de l'agent a été publié, diffusé et mis en ligne. De même, des journées d'accueil des nouveaux arrivants ont été construites en 2023 et se poursuivront en 2024. D'autre part, l'appui aux managers continuera de manière pérenne, le déploiement du parcours managérial construit en lien avec le CNFPT en 2023.

- Enfin, dans le but d'accompagner les diverses mutualisations de directions et autres nouvelles formes d'organisations internes, l'année 2024 sera également dédiée à de nombreux projets de modernisation, que ce soit à travers des outils numériques ou des réflexions sur la conception d'un service public plus innovant en réponse aux sollicitations

de nos usagers. L'outil de Gestion de la Relation aux Citoyens, notamment, verra son interface refondue pour que les services municipaux en ligne soient plus accessibles et plus ergonomiques, en grande proximité avec les services métropolitains pour que l'utilisateur n'ait plus à se préoccuper du « qui fait quoi ? »



interne et que les demandes soient prises en comptes dans les meilleurs délais.

Enfin, concernant plus spécifiquement le service courrier, on notera une diminution continue du nombre d'affranchissement, comme du nombre de courriers entrants. Cette diminution est liée à une évolution des moyens de communication privilégiés par les usagers dans leur relation avec l'administration municipale (notamment via la GRC), une évolution qui est plus marquée depuis la crise sanitaire. Ainsi, le budget 2024 lié à l'affranchissement est stabilisé à hauteur de 221 500 euros.

Outre la part prépondérante de la masse salariale, les dépenses de l'administration générale sont consacrées principalement au fonctionnement des services (nettoyage des locaux (0,230M€), location des copieurs (0,177 M€), surveillance des bâtiments (0,133M€), primes d'assurances (0,591 M€), fluides, à l'acquisition d'Equipements de protection individuelle (0,075 M€) au bénéfice des agents, à leur formation (0,165 M€) et au fonctionnement du restaurant municipal (0,080 M€).

En matière d'investissement, l'aménagement du Restaurant Administratif au 38-40 Rue Sainte Catherine, en lien avec l'aménagement de la nouvelle cité administrative, poursuit sa phase opérationnelle (5,3 M € de CP 2024) avec une livraison prévue au printemps 2025.

Une enveloppe de 0,100 M€ de CP en 2024 est dédiée à la finalisation des travaux de restructuration des locaux de la police municipale.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	4 243 751,00 €	
Charges de gestion	4 149 188,00 €	
Fluides	585 530,34 €	
Subventions versées	464 000,00 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		386 000,00 €
Recettes exceptionnelles		182 000,00 €
<b>Total général Administration générale</b>	<b>9 442 469,34 €</b>	<b>568 000,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Autorisation de programme	5 402 501,76 €	2 870 000,00 €
Gros entretien réparations	69 000,00 €	
<b>Total général Administration générale</b>	<b>5 471 501,76 €</b>	<b>2 870 000,00 €</b>

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030	Recettes
LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION	1 595 816	125 208	5 402 502	8 768 757,79	5 746 457,73
NOUVEAUX OUTILS NUMÉRIQUES	347 608			387 623,16	
RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA POLICE	198 395	86 156	100 576	404 167,37	
RESTAURANT INTERADMINISTRATIONS	1 049 814	39 053	5 301 926	7 976 967,26	5 746 457,73





• Patrimoine & logistique

En fonctionnement, il s'agira d'assurer la maintenance préventive et curative de l'ensemble du parc patrimonial de la Ville, de financer une partie des lots du marché de performance énergétique ainsi que la fourniture de fluides.

En 2024, il est également prévu l'actualisation du bilan des gaz à effet de serre de la Ville (obligatoire pour les communes de + de 50000 habitants) ainsi que la poursuite des partenariats avec l'ALEC ou encore la fondation du Patrimoine.

Les dépenses de fonctionnement du

CTM sont, comme chaque année, très majoritairement liées, d'une part aux évènements et manifestations décidées par les directions opérationnelles avec en particulier les fêtes de la St Nicolas et Le Livre sur la place, et d'autre part à la gestion de l'entretien et de la maintenance de premier niveau des bâtiments de la Ville. Cette activité constitue le cœur de l'activité des ateliers régis du centre technique municipal.

Concernant le CRVA, les dépenses et recettes de fonctionnement sont identiques à celles de 2023, à savoir pour l'organisation du forum des associations et les recettes liées à la location des salles municipales (0,250K€).

En investissement, un effort conséquent sera consacré à l'amélioration d'un certain nombre de bâtiments communaux abritant des services et contribueront à l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux.

S'agissant du Centre technique Municipal, une réfection complète de la toiture des ateliers est programmée (400 000€ en 2024, 300 000€ en 2025) et une enveloppe de 100 000 € en GER est consacrée à l'aménagement de nouveaux vestiaires et douches pour les agents.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Charges de gestion	3 922 853,00 €	
Fluides	750 082,45 €	
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine		1 625 994,65 €
Compensations, dotations et concours de l'Etat		5 616,00 €
<b>Total général</b>	<b>4 672 935,45 €</b>	<b>1 631 610,65 €</b>

Investissement	Dépenses
Gros entretien réparations	2 574 796,00 €
Autorisation de programme	200 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>2 774 796,00 €</b>

AP/Programme	2023	reports	2024	TOTAL Crédits 2022 - 2030
ACCESSIBILITÉ			200 000	1 400 000,00
ACCESSIBILITÉ			200 000	1 400 000,00

D'autres travaux sont également prévus tels que la finalisation de la restructuration des locaux de la police municipale, la prise en compte du protocole forte chaleur dans les sites accueillant du public, l'aménagement d'un espace de convivialité et de co-working à l'hôtel de ville.

Par ailleurs, toujours en investissement, les crédits permettent d'assurer la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur des bâtiments de la Ville ainsi que la pérennité du parc.

Les besoins concernent la maintenance technique et les mises en conformité faisant suite aux visites de contrôle, le renouvellement périodique des équipements de sécurité, la mise à jour des diagnostics de performance énergétique, les travaux d'amélioration du bâti, que ce soit pour améliorer les conditions de travail des agents ou encore améliorer les performances énergétiques du parc. (télégestion, raccordement au chauffage urbain...).

Le plan LED sera poursuivi avec le remplacement dès que nécessaire des ampoules par des LED plus sobres en énergie. Pour l'investissement du CTM, il s'agit de renouvellement de matériel pour les fêtes et la maintenance/renouvellement de l'outillage des ateliers.

Enfin, dans la poursuite du plan Citoyenneté et Handicap, une autorisation de programme dédiée à l'accessibilité de nos bâtiments est votée, à hauteur de 200 000€ pour 2024.

• **Ville numérique**

Le budget de Fonctionnement prévoit une baisse des dépenses de gestion. Ces dépenses concernent exclusivement les dépenses liées à la convention de mutualisation avec la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications. Y sont inscrites les dépenses de maintenance des applications métier, les formations et les prestations concernant ces mêmes outils. Y figurent également les dépenses relatives au remboursement de la masse salariale de l'ensemble des agents ainsi mis à disposition.

Concernant les dépenses d'Investissement, elles regroupent désormais les crédits proposés au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement et celles du Gros Entretien et Renouvellement, les activités y étant liée étant davantage inscrites sur des temporalités courtes et relevant essentiellement d'une gestion de l'obsolescence. Elles seraient consacrées pour partie (0,2M€) à la gestion du parc matériel (renouvellement et nouvelles dotations), pour lequel nous devons faire face à une obsolescence programmée. 0,38 M€ seraient quant à eux consacrés à la poursuite de la modernisation du parc logiciel de la collectivité. Y figurent des crédits pour les souscriptions (droits d'usage) d'outils déjà utilisés (messagerie, cartable numérique de l' élu) et pour de nouvelles acquisitions.

Fonctionnement	Dépenses
Charges de gestion	1 011 200,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 011 200,00 €</b>

Investissement	Dépenses
Gros entretien réparations	595 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>595 000,00 €</b>





**NANCY.FR**

**RÉDACTION**  
VILLE DE NANCY

**CONCEPTION - MISE EN PAGE**  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
MISSION RAYONNEMENT - PÔLE CRÉA RESSOURCES

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA  
VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ  
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT